CCAS

CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
CHOLET

RAPPORT ANNUEL 2024

CHOLET
ville et agglomération

SOMMAIRE

1 MOT DE LA VICE-PRÉSIDENTE page 5

2 ADMINISTRATION DU CCAS page 9

3 PRÉSENTATION DU SERVICE PETITE ENFANCE, SES OBJECTIFS ET SES MISSIONS page 13

4 ACTIONS ET ACTIVITÉS 2024 DU SERVICE PETITE ENFANCE page 31

5 PERSPECTIVES 2024 POUR LE SERVICE PETITE ENFANCE page 47

6 PRÉSENTATION DU SERVICE SOLIDARITÉ INSERTION page 65

7 OBJECTIFS ET MISSIONS DU SERVICE SOLIDARITÉ INSERTION page 71

8 ACTIONS ET ACTIVITÉS 2024 DU SERVICE SOLIDARITÉ INSERTION page 85

9 PERSPECTIVES 2024 POUR LE SERVICE SOLIDARITÉ INSERTION page 111

1 MOT DE LA VICE-PRÉSIDENTE

Madame, Monsieur,

Je suis ravie de vous présenter le rapport d'activités du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de CHOLET pour l'année 2024.

Ce document retrace les actions menées dans les deux domaines relevant de la compétence de notre CCAS : l'action sociale et la petite enfance, et souligne l'impact de l'engagement social de l'équipe municipale auprès des choletais. Il est d'ailleurs d'autant plus essentiel de donner à voir ces missions que des mesures de simplifications, annoncées par le gouvernement, menacent les CCAS et remettent en question leur efficacité.

Le Centre Communal d'Action Sociale joue un rôle essentiel dans la solidarité locale et est loin de représenter un dispositif accessoire. C'est un outil bien identifié par nos concitoyens qui savent y trouver un accompagnement ciblé et adapté. A l'heure de la dématérialisation des démarches administratives, des nouveaux défis de la parentalité, de la progression des besoins sociaux, il est inconcevable de se passer de ce service public de proximité, parfaitement adapté au territoire dont il a l'expertise. Sa configuration unique permet une réponse rapide, personnalisée et confidentielle aux besoins des habitants, particulièrement auprès des publics les plus fragiles, ce qui serait difficile à reproduire avec des structures plus centralisées.

L'année 2024 a une nouvelle fois été riche de projets et de réalisations, visant l'amélioration constante du service rendu aux usagers. Pour prendre la mesure du travail accompli, quelques chiffres méritent d'être soulignés et traduisent la place essentielle que joue notre CCAS dans la réponse sociale choletaise.

Ainsi plus de 757 personnes en difficultés ont été accompagnées, en file active, par les travailleurs sociaux du service Solidarité insertion, qui ont ainsi assuré pas moins de 2 342 entretiens physiques. Ce sont près de 145 900 € d'aides facultatives qui ont été délivrées pour faciliter le quotidien des personnes les plus démunies dont 87 % consacrés à la seule aide alimentaire. Aux Paniers du Planty, 9 029 colis ont été préparés et distribués par l'équipe de bénévoles. Dans nos 10 Établissements d'Accueil du Jeune Enfant, ce sont près de 1 000 enfants qui ont été accueillis, soit 391 000 heures assurées malgré les difficultés de recrutement dans ce secteur et la fermeture du multi accueil Pomme-Cannelle pour travaux. Plus de 74 000 repas y ont été servis.

Depuis quelques mois, nous nous efforçons de simplifier les parcours de nos concitoyens en ouvrant et en simplifiant l'accès à nos services : la création d'un Pôle Petite Enfance, lieu unique d'information et d'orientation, a permis d'accompagner 247 parents en recherche d'un mode de garde lors des réunions d'informations et la mise en place d'un accueil centralisé au sein du service Solidarité Insertion a recensé 11 536 passages dans nos locaux.

La mise à disposition d'un bureau en rez-de-chaussée du Pôle Social, pour proposer des permanences de proximité, a permis à des associations ciblées de renseigner 220 personnes.

Ces chiffres sont à compléter par toutes les nouvelles initiatives déployées en collaboration étroite avec nos partenaires, pour répondre à nos deux objectifs principaux que sont l'aide sociale aux plus démunis et l'accompagnement des jeunes enfants et de leurs parents. Le CCAS évolue au sein d'un riche réseau partenarial qu'il vient enrichir de son expérience de terrain et de sa perception des enjeux actuels.

Sur le champ de la précarité alimentaire, l'année 2024 a été marquée par une dynamisation des prestations du CCAS permettant de renforcer l'accompagnement des enfants fréquentant les cantines scolaires et de mettre l'accent sur de nouvelles problématiques croissantes telle que la difficulté à fournir une aide alimentaire en quantité et en qualité, accentuée par le manque d'articulation entre acteurs de l'aide alimentaire.

Afin de veiller à un développement harmonieux des petits choletais, l'année 2024 a été aussi très dense avec le début de verdissement des espaces extérieurs des multi-accueils, en lien avec l'axe "santé environnementale" particulièrement investi par les équipes de la Petite Enfance.

En 2025, le service Petite Enfance, dans un secteur en crise qui souffre d'un manque d'attrait, se voit confier des projets d'envergure avec les deux nouvelles structures Petite Enfance qui viendront étoffer l'offre d'accueil sur notre ville.

C’est l’engagement des équipes du CCAS, moteur humain de ce bilan annuel, qui nous permet de nous positionner sur ces nouveaux projets et de toujours ajuster notre réponse aux problématiques sociales nouvelles.

Par ailleurs, je souhaite exprimer ma sincère reconnaissance pour la confiance témoignée par le Président du CCAS, Maire de Cholet, Monsieur Gilles BOURDOULEIX, ainsi que par l'ensemble des membres du Conseil d'administration du CCAS, qui m’ont soutenue tout au long de cette année.

Enfin, je tiens à remercier chaleureusement les équipes du CCAS ainsi que tous les bénévoles dévoués qui contribuent au bon fonctionnement des Paniers du Planty et nos partenaires pour leur engagement constant et leur précieuse collaboration cette année.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport d'activités 2024,

Laurence TEXEREAU
Adjointe au Maire de Cholet
Vice-Présidente du CCAS

2 ADMINISTRATION DU CCAS

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE LA VILLE DE CHOLET 17 SIÈGES

1 Président, 1 Vice-Présidente, 7 délégués élus

Gilles Bourdouleix
Maire de Cholet
Président du CCAS
Président de l'Agglomération du Choletais
Député honoraire

Laurence Texereau
Vice-Présidente
Adjointe au Maire

Élisabeth Haquet
Adjointe au Maire

Krystell Beillouet
Adjointe au Maire

Florence Jaunault
Conseillère déléguée

Antoine Rameh
Conseiller Délégué

Maya Jaradé
Conseillère déléguée

Charline Colineau-Abellard
Conseillère déléguée

Franck Charruau
Conseiller municipal

4 représentants d'associations œuvrant dans les domaines relatifs aux retraités et personnes âgées, aux personnes handicapées, à l'insertion et lutte contre les exclusions, et à la famille

Philippe Wingert
APF France Handicap 49

Daniel Poilane
Office des Retraités et des Personnes Agées du Choletais (ORPAC)

Benoit Martin
Assocation des Parents Amis et Adultes en situation de Handicap de la Région Choletaise (APARHC)

Dominique Roulet
Banque Alimentaire

4 personnes qualifiées participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social

Marie-Hélène Bourreau
Secours Catholique

Valérie Charrieau
Régie de Quartier ACTIF (Association Création Travail Insertion Formation)

Nicole Ledebt
SOS Urgences Mamans

Eric Bailliard
L'Outil en Main

3 PRÉSENTATION DU SERVICE PETITE ENFANCE, SES OBJECTIFS ET SES MISSIONS

3 - PRÉSENTATION DU SERVICE PETITE ENFANCE

3-1 LE CONTEXTE NATIONAL

L'ACCUEIL DES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS EN FRANCE

L'évolution progressive des besoins des parents, d'une part, et celle des pratiques des professionnels, d'autre part, ont généré au cours des cinquante dernières années une forte diversification des modes d'accueil des jeunes enfants de 0 à 6 ans. Ceux-ci poursuivent trois grandes finalités : favoriser l'éveil, l'épanouissement et la socialisation des enfants, permettre aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle et accompagner les parents dans leur fonction d'éducation. De plus, ils veillent à l'égalité des chances, à la cohésion sociale et favorisent l'égalité femme/homme.

Les structures d'accueil collectif ou familial, regroupées sous le terme " Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) ", outre leur fonction d'accueil, ont pour mission de veiller à la santé, à la sécurité, au bien être ainsi qu'au développement des enfants qui leur sont confiés. Elles sont soumises aux dispositions du Code de la Santé Publique et sont régies par :

- le décret n° 2000-762 du 1er août 2000,
- l'arrêté du 26 décembre 2000,
- le décret du 20 février 2007,
- le décret du 7 juin 2010,
- le décret n°2021-1131 du 30 août 2021.

Ces établissements se caractérisent par leur diversité et la pluralité de leurs modes d'accueil. Leur création est préalablement soumise à l'autorisation du Président du Département pour les structures de droit privé et avis pour celles créées par les collectivités publiques, notamment les communes. Les équipements, décrits ci-après, répondent à des normes d'encadrement et de qualification du personnel.

La crèche municipale (familiale ou collective), parentale ou associative, dénommée accueil régulier, accueille, de façon régulière, les enfants de 0 à 3 ans pendant le temps de travail des parents. Le projet éducatif mis en place vise l'épanouissement de l'enfant tout en respectant ses rythmes et les modes éducatifs de ses parents. Ce mode de garde favorise la rencontre et la socialisation avec les autres.

La halte-garderie, dénommée accueil collectif occasionnel, accueille temporairement les enfants de moins de 6 ans à temps très partiel ou de façon ponctuelle. Cette formule souple permet aux parents de se libérer un moment et répond aux besoins de communication, d'éveil et de socialisation de l'enfant. Elle contribue à la préparation de son entrée à l'école maternelle en lui proposant des activités éducatives au sein d'un petit groupe.

Le multi-accueil associe l'accueil en crèche et en halte-garderie. Il constitue un moyen d'assurer une meilleure occupation des équipements et de s'adapter à l'évolution des besoins. De plus, il offre, dans de bonnes conditions, une réponse rapide aux familles à la recherche d'un mode de garde en urgence.

Le Jardin d'enfants est un établissement d'accueil collectif régulier de jeunes enfants pouvant accueillir des enfants de 2 ans à 6 ans. Lieu d'accueil collectif, il permet aux enfants autonomes pour les besoins de la vie quotidienne, mais non scolarisés, d'avoir une approche en douceur de la vie en collectivité. Le jardin se place dans la continuité du travail effectué en crèche ou multi-accueil en favorisant toutefois la notion de groupe, le développement de l'autonomie et la socialisation.

Les crèches inter-entreprises : Depuis la conférence de la famille de 2003, le secteur de la petite enfance est ouvert au privé. Aux crèches municipales, associatives et parentales viennent s'ajouter les crèches d'entreprises. Elles accueillent les enfants d'une ou plusieurs entreprises.

L'accueil des jeunes enfants peut être également assuré par un emploi direct par les familles. Il s'agit de :

L'assistant maternel indépendant, personne agréée par le Département, accueille à son domicile, régulièrement ou de façon occasionnelle, des enfants contre une rémunération. Les assistants maternels indépendants, employés par des parents, constituent le premier mode de garde des enfants de moins de six ans.

La garde à domicile par un employé de maison : Un employé de maison garde le ou les jeunes enfants et intervient au domicile des parents. Cette personne peut être employée directement par les parents ou être salariée d'une entreprise ou d'une association.

La garde partagée : Il s'agit de plusieurs familles se regroupant pour partager les frais. La garde peut se faire alternativement chez chaque famille ou chez une famille exclusivement.

La micro-crèche : Structure hybride entre la crèche familiale et la crèche collective, la micro-crèche permet aux professionnels (assistant maternel ayant 3 ans d'expérience, auxiliaire de puériculture ou CAP Petite Enfance avec 2 ans d'expérience auprès d'enfants) de se regrouper dans un appartement ou une maison, pour accueillir 3 à 10 enfants, de 2 mois à 4 ans. Le gestionnaire (collectivité, établissement public, association, entreprise) doit désigner une personne qui sera chargée du suivi technique, de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet d'accueil. Il peut s'agir d'un médecin, d'une puéricultrice ou d'un éducateur de jeunes enfants avec 3 ans d'expérience. L'autorisation d'ouverture appartient au Président du Département.

Le regroupement d'assistants maternels au sein de maison d'assistants maternels (MAM) (Loi n° 2010-625 du 09/06/2010) : Proposer le regroupement des assistants maternels s'inscrit dans le cadre de la recherche de modes de garde innovants pour permettre une diversification de l'offre d'accueil. Cette structure d'accueil consiste à regrouper des assistants maternels (4 maxima) au sein d'un même local et permet à ces derniers, vivant difficilement l'isolement lié à l'exercice de la garde à leur domicile, de partager leur expérience par un travail mené en commun et de rendre ce métier plus attractif. Ces regroupements sont pilotés soit par une ou plusieurs communes, soit par une ou plusieurs entreprises, soit par les assistants maternels eux-mêmes. Depuis sa création, cette modalité d'exercice professionnel continue de se développer. En 2024, la France compte environ 5 000 MAM contre 1 600 en 2015.

Enfin, les parents d'enfants scolarisés de moins de 6 ans peuvent recourir à la **garderie périscolaire et aux accueils de loisirs.**

LES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Depuis août 2000, la réglementation relative aux établissements et services d'accueil d'enfants de moins de six ans considère que les enfants en situation de handicap relèvent du droit commun. Tous les établissements d'accueil doivent donc prévoir de les accueillir, autant que possible, au milieu des autres enfants. Afin de favoriser cette mise en œuvre, la branche famille maintient le versement de la Prestation de Service Unique (PSU) jusqu'au 5 ans révolus des enfants concernés.

QUELQUES DONNÉES NATIONALES

Démographie et natalité (Source INSEE)

Au 1er janvier 2025, la France compte 68,6 millions habitants dont 2 066 800 enfants de moins de 3 ans.

En 2024, 663 000 bébés sont nés en France soit 15 000 naissances de moins qu'en 2023. Elles diminuent de près de 2.20 % entre 2023 et 2024. Les naissances avaient connu un rebond en 2021 mettant fin à six années de baisse consécutive. Elles repartent à la baisse et atteignent un niveau historiquement bas. Le nombre est le plus faible depuis 1946.

La baisse du nombre des naissances est en partie due à la diminution du nombre de femmes aux âges où elles sont les plus fécondes (de 20 à 40 ans) et cela, depuis le milieu des années 1990. Elles sont 8.4 millions en 2023, contre 8,8 millions en 2008 et 9,1 millions en 1998.

L'indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) français s'établit à 1,62 enfant par femme après 1,66 en 2023. L'ICF oscillait autour de 2 enfants par femme entre 2006 et 2014.

En 2024, l'âge moyen de la maternité s'élève comme en 2023, à 31 ans, contre 29,5 ans vingt ans plus tôt.

Taux d'activité des femmes

En France, si l'on considère les femmes de 25 à 49 ans (tranche d'âge la plus active et la plus propice à la maternité), leur taux d'activité en 1975 était de 59,30 % tandis qu'il s'établit en 2024 à 84.80 %.

L'OFFRE D'ACCUEIL DES MOINS DE 3 ANS

Les modes d'accueil formel destinés aux enfants de moins de 3 ans sont particulièrement diversifiés en France. Les deux principaux sont l'accueil par une assistante maternelle et par un établissement d'accueil collectif. Les enfants âgés de 2 à 3 ans peuvent fréquenter un établissement scolaire. La garde à domicile des parents par une intervenante rémunérée est une autre solution possible même si elle est moins couramment utilisée.

En 2021, ces différents modes d'accueil offrent 1 306 600 places aux familles. Parmi elles, 53,30 % sont le fait des assistants maternels, 37,60 % des établissements d'accueil collectif, 5,60 % de la préscolarisation et enfin, 3,50 % de la garde à domicile.

En 2023, on compte 227 100 assistants maternels en activité. Le nombre d'assistants maternels diminue de 4,23 % en 2023 soit 10 670 assistants maternels en moins par rapport à 2022.

Les résultats, présentés ci-après pour l'année 2023, portent sur le nombre de places en accueil collectif et familial pour les enfants de moins de 3 ans et sur la répartition des EAJE financés par la PSU (hors PAJE), par type d'accueil. Ils sont issus de l'Observatoire National de la Petite Enfance – Éditions 2024 :

Type de structures	Nombre de places	%
Multi-accueils	384 863	92,00
Crèches familiales	21 299	5,00
Crèches parentales	4 073	1,00
Micro crèches PSU	10 126	2,00
Total places	420 361	100,00

En 2022, le taux de couverture des modes d'accueil est de 60.30 places pour 100 enfants de moins de trois ans en France.

Depuis la rentrée de 2019, l'âge de l'instruction obligatoire est passée de 6 à 3 ans. En fonction de l'âge des enfants, ils sont scolarisés en petite, moyenne ou grande section. Un dispositif de scolarisation dès l'âge de 2 ans est possible et développé, notamment dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé. A la rentrée 2023, 9.30 % des enfants de 2 ans sont scolarisés en toute petite section.

3-2 LE CONTEXTE LOCAL

LES DONNEES DEMOGRAPHIQUES CHOLETAISES

Depuis le baby-boom de 1973, avec 1 299 naissances, la natalité a beaucoup chuté (- 59.58 %).

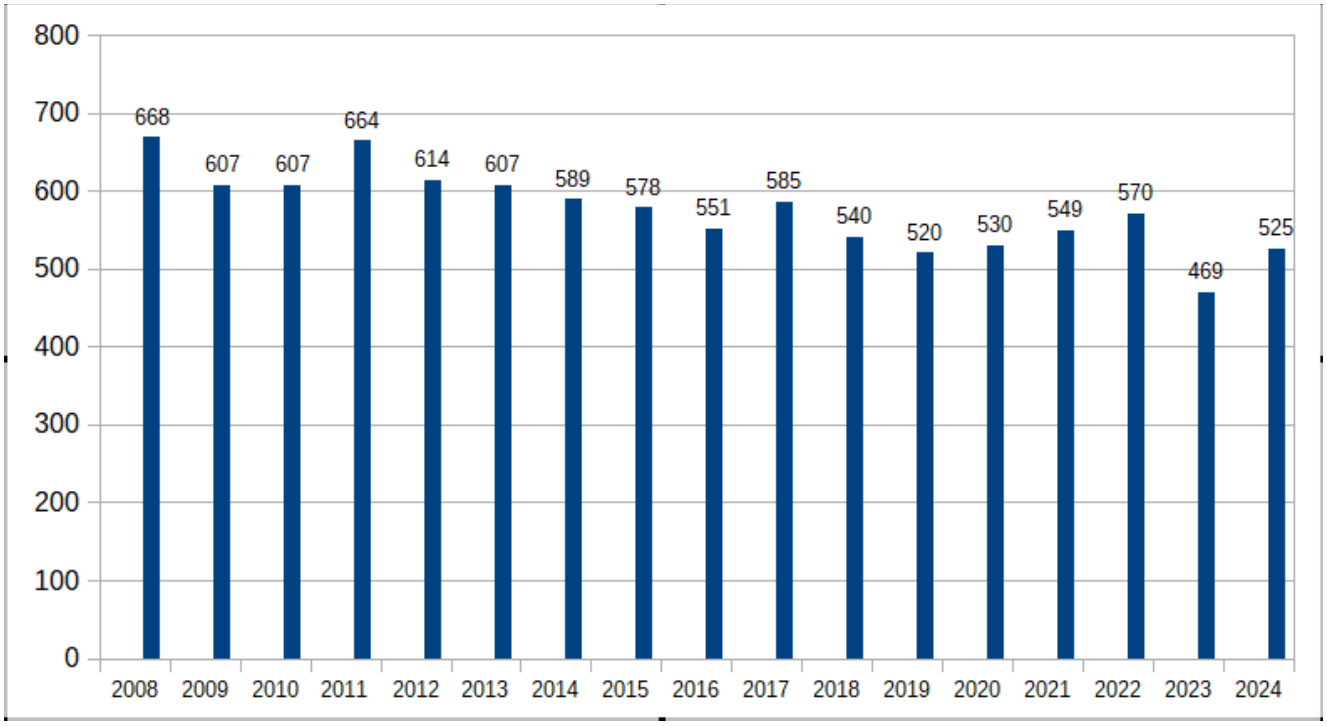

En 2024, la Ville de Cholet a enregistré 525 naissances contre 469 en 2023 soit une hausse de 11.94 %.

Actuellement, 1 564 enfants ont entre 0 et 3 ans et 1 590 enfants ont entre 3 et 6 ans.

En appliquant les pourcentages nationaux de la DREES, le besoin en mode de garde s'établit à 33 % pour Cholet soit pour 516 enfants.

Les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) municipaux

En complément des modes d'accueil déjà existants tels que la solidarité familiale, le périscolaire, les assistants maternels indépendants, les emplois familiaux, les accueils de loisirs, les MAM, les crèches d'entreprises, les micro-crèches, la Ville de Cholet propose aux parents, des établissements d'accueil de jeunes enfants, répartis sur l'ensemble du territoire de la Ville Cholet et de sa Commune associée du Puy Saint Bonnet. La compétence Petite Enfance est confiée au Centre Communal d'Action Sociale et plus précisément à la Direction de l'Action Sociale – Service Petite Enfance. Les EAJE, décrits ci-après, répondent aux besoins et aux attentes des familles choletaises.

L'ensemble des bâtiments appartient à la Ville de Cholet à l'exception du multi accueil La Souris Verte (Sèvre Loire Habitat) et du multi accueil La Ribambelle (Maine et Loire Habitat).

EAJE	Quartiers	Adresses	Capacité d'accueil (nombre places) et horaires d'ouverture	
			Accueil régulier	Accueil occasionnel
Multi Accueil Les Marmousets	Sacré Cœur	24 bd Guy Chouteau	16	4
			7 h 30 – 18 h 30	8 h 30 – 18 h 00
Multi Accueil Pirouette	Centre-ville	9 rue des Bourgniers	16	4
			7 h 30 – 18 h 30	8 h 30 – 18 h 00
Multi Accueil La Ribambelle	Val de Moine	93 rue du Parc	32	12
			7 h 00 – 20 h 00	8 h 30 – 18 h 30
Multi Accueil La Souris Verte	Bretagne	2 rue Saint Corentin	11	9
			7 h 30 – 18 h 30	8 h 30 – 18 h 00
Multi Accueil Les Petits Lutins	Jean Monnet	18 rue P H Spaak	5	15
			8 h 00 – 18 h 15	8 h 30 – 18 h 00
Multi Accueil Tom pouce	Favreau	8 rue René Caillé	8	10
			7 h 30 – 18 h 30	8 h 30 – 18 h 00
Multi Accueil Les Petits Loups	Centre-ville	4 rue Travot	6	14
			8 h 30 – 18 h 30	
Multi Accueil Pomme Cannelle	Girardière	7 rue de la Girardière	40	12
			6 h 15 – 21 h 45	8 h 30 – 18 h 30
Multi Accueil Petits Bonnets	Le PSB	9 rue DuGuesclin	6	6
			7 h 30 – 18 h 30	8 h 30 – 18 h 00
Jardin d'Enfants DoRéMi	Centre Ville	3 rue Tournerit	12	-
			7 h 30 - 18 h 30	-

Tension sur les accueils collectifs municipaux

L'offre en accueil collectif s'annonce à court-moyen terme fragilisée et déséquilibrée par le départ à la retraite en masse d'assistants maternels.

En effet, le secteur de l'accueil individuel connaît des tensions majeures qui vont se renforcer dans les prochaines années, liées d'une part au départ à la retraite des salariés actuels (44 % des assistants maternels devraient partir à la retraite d'ici 2030), et d'autre part à l'absence de candidats pour répondre aux futurs besoins.

Les départs ne seront pas remplacés, dans leur grande majorité, en raison de l'absence d'attractivité de cette profession chez les nouvelles générations et de ce mode d'accueil chez les familles (le nombre de particuliers employeurs souhaitant recourir à un assistant maternel baisse d'environ 3 % chaque année en France). Or, à ce jour, 71 % du taux de couverture est assuré par les assistants maternels. Le déclin de cette activité va donc renforcer et déplacer la demande sur l'accueil collectif.

La pression sur les modes d'accueil collectif est croissante et le sera de plus en plus. Des familles sont déjà et seront sans réponse à leurs besoins. Dès à présent, certaines doivent faire des choix professionnels et familiaux pour pallier à leurs difficultés à trouver un mode d'accueil.

Les EAJE avec gestion privée

Outre ces structures municipales, des EAJE, à gestion privée ou associative, se sont développés sur le territoire de la ville et offrent aux parents, des places d'accueil régulier ou occasionnel dont la Crèche inter-entreprises " L'Autre Monde " (30 places) gérée par le Groupe Evancia, située dans la Zone de l'Écuyère, au sein de laquelle la Ville de Cholet a acheté 8 berceaux.

Des outils : Afin d'offrir un service de qualité auprès des familles, les EAJE s'appuient sur :

Le règlement de fonctionnement présentant les règles de vie favorisant la qualité des relations entre les personnes destinataires de ce document (familles, personnel) dans le respect des droits et devoirs de chacun. Y sont notamment précisés :

- les modalités permettant d'assurer la continuité de la fonction de direction,
- les modalités d'admission des enfants,
- les horaires et les conditions de départ des enfants,
- le mode de calcul des tarifs,
- ...

Le projet d'établissement avec trois volets : social, éducatif et pédagogique. Il est construit avec les professionnels, préparé et validé avec les partenaires (CAF, PMI…). Ce document retrace les missions et la place des uns et des autres par rapport à l'enfant. Il est la base du fonctionnement des structures et il définit les axes et les orientations voulus par le Service. Par définition, l'ensemble des personnels, y travaillant, y adhère implicitement et le met en œuvre par le biais du projet pédagogique. Ce dernier, quant à lui, présente les actions et les moyens concrets mis en œuvre par l'équipe pédagogique pour atteindre ces objectifs. Il est établi par chaque établissement et il aborde les moyens mis en place en termes de pratiques au quotidien.

Le projet de Service s'inscrit dans la continuité du projet d'établissement. Il aide à dynamiser les établissements et favoriser l'investissement professionnel de l'ensemble du personnel. Il permet de les soutenir dans l'exercice de leur activité. Il favorise ou impulse les changements nécessaires et donne un objectif commun et des orientations au service de l'enfant et de sa famille.

La charte de l'accueil de l'enfant en situation de handicap (Article 23 de La Convention Internationale des Droits de l'Enfant) est adoptée par la Ville de Cholet, soucieuse de porter une attention particulière à cette population fragilisée. Cette charte s'inscrit dans une volonté de :
permettre aux enfants d'être accueillis dans un environnement propice à leur socialisation,
soutenir la fonction parentale et ainsi permettre aux parents de travailler ou avoir du temps pour eux,
sensibiliser les enfants et leurs familles à porter un autre regard sur le handicap.

La charte de la laïcité de la branche Famille

La charte nationale d'accueil du Jeune Enfant

Le personnel Petite Enfance

La composition

Le secteur de la Petite Enfance est un secteur potentiellement créateur d'emplois.

Au 31 décembre 2024, 109 personnes travaillent au sein du Service Petite Enfance avec des missions différentes mais toujours complémentaires. La composition du personnel est fixée par la réglementation (Décret du 1er août 2000 - Arrêté du 26 décembre 2000 – Décret du 27 février 2007 – Décret du 7 juin 2010) et le service veille à s'assurer le concours d'une équipe pluridisciplinaire.

Le personnel administratif gère et coordonne les EAJE :

- **Le chef de service** (catégorie A) assiste et conseille la collectivité en matière de petite enfance, participe à la définition et à la mise en œuvre d'une politique globale de la Petite Enfance, a en charge le développement, le management et la supervision du service, assure l'interface entre les structures de la commune, les services du CCAS, les services municipaux, les partenaires (CAF, Département...) et les élus. 20 % de son temps de travail sont mis à disposition du RPE (CA).

- **Le coordonnateur** (catégorie A) assure le management opérationnel des établissements, encadre et gère les ressources humaines, participe à l'élaboration et à la mise en œuvre des actions définies dans les projets pédagogiques et éducatifs.

- **Le Référent Sanitaire et Accueil Inclusif RSAI** (catégorie A) est chargé d'informer, de sensibiliser et de conseiller la direction et les équipes en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique.

- **Le psychologue** (catégorie A) accompagne les parents et le personnel dans sa tâche auprès des enfants ainsi que dans sa réflexion sur ses pratiques professionnelles.

- **Le responsable administratif et financier** (catégorie B) fait partie de l'équipe d'encadrement, en appui et en complément du chef de service et du coordonnateur.

- **L'animateur chargé de l'éveil culturel** (catégorie B) met en réseau les établissements culturels et les structures Petite Enfance afin de développer des projets d'éveil culturel pour les tout-petits.

- **Deux secrétaires** (catégorie C) sont chargés du premier accueil des parents à la recherche d'un mode de garde pour leurs enfants, les aident et les conseillent dans leurs démarches, assurent également la saisie et le suivi des dossiers administratifs des enfants, la facturation auprès des familles. 50 % du temps de travail de l'un des deux secrétaires sont mis à disposition du RPE (CA).

Les équipes, travaillant auprès des familles et des enfants, assurent l'accueil et le bien être de l'enfant et contribuent à son éveil global en lui donnant les moyens de progresser et d'acquérir son autonomie. Leur composition est fixée par la réglementation et la définition des fonctions fait que les compétences de chacun des professionnels présents dans les structures sont mobilisées avec cohérence autour de l'enfant et de ses parents.

Les directeurs d'EAJE (puériculteur ou éducateur de jeunes enfants (catégorie A) mettent en application les orientations municipales en matière de petite enfance. Elles participent, par leurs observations, à l'évolution du service offert aux familles, permettant une adaptation rapide des services aux besoins exprimés. Elles font de la structure un lieu de vie où l'enfant peut être respecté et écouté. Les directeurs travaillent en lien avec un adjoint à l'exception du jardin d'enfants.

Les éducateurs de jeunes enfants (catégorie A) élaborent et mettent en œuvre des activités pédagogiques, organisent et gèrent l'environnement matériel des jeunes enfants, participent aux différents temps de vie de l'enfant. Ils favorisent son développement en veillant à mettre en place une enveloppe sécurisante et bienveillante. De plus, ils veillent à développer un bon travail d'équipe favorisant l'observation de l'enfant, permettant l'évaluation des pratiques professionnelles et leurs réajustements en s'appuyant sur le projet pédagogique.

Les auxiliaires de puériculture (catégorie B) et les agents sociaux (catégorie C) ont une mission qui s'inscrit dans une approche globale, qui outre la participation aux soins, implique une prise en charge psychologique et comportementale de l'enfant.

L'adjoint technique polyvalent (catégorie C), créé en 2024, est affecté à l'entretien du linge et des locaux et à la préparation des repas. Il vient en aide aux agents d'entretien et soulage les agents qui peuvent ainsi rester auprès des enfants.

Les agents d'entretien (catégorie C), chargés des tâches de nettoyage des structures d'accueil petite enfance, participent à offrir un accueil agréable dans des locaux propres et sains.

Les apprentis sont accueillis au sein du Service depuis août 2021. Ils sont accompagnés dans la mise en œuvre des missions afférentes à leur formation (EJE, auxiliaire de puériculture, CAP AEPE), avec l'objectif d'acquisition d'une autonomie au terme de celle-ci.

Le personnel Petite Enfance par catégories professionnelles au 31/12/2024:

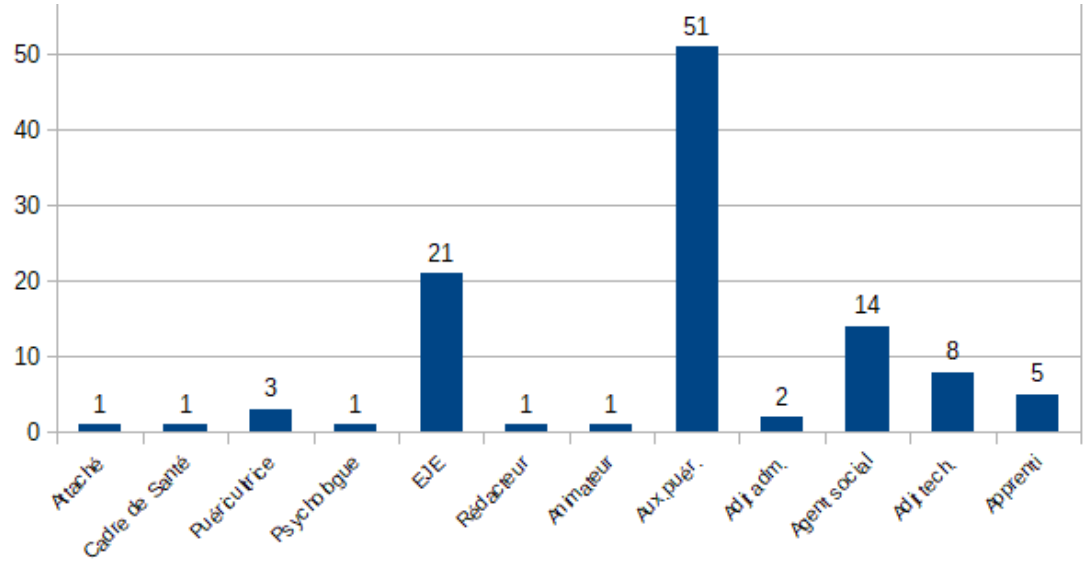

La pyramide des âges des agents du Service Petite Enfance en 2024 :

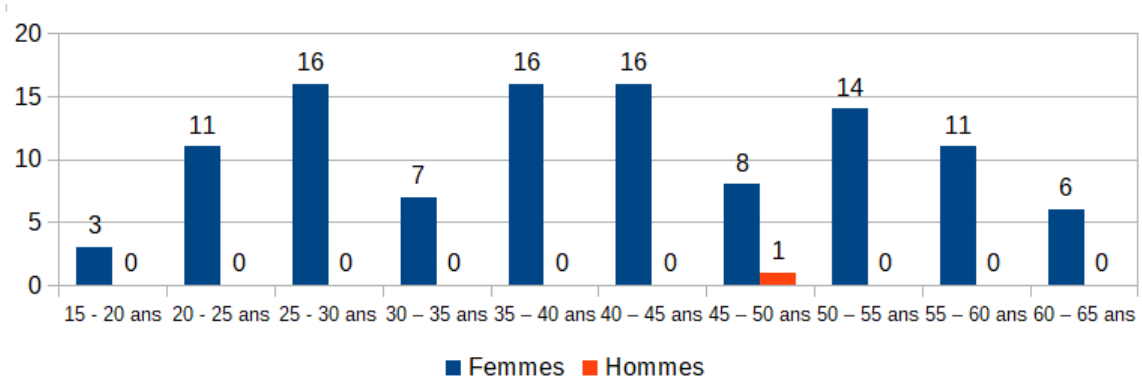

Aujourd'hui, il est à noter la forte pénurie de professionnels Petite Enfance. Puéricultrices, éducateurs de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture manquent à l'appel. Ce problème est national. Cette pénurie conduit à abandonner des créneaux horaires et de fait à diminuer la capacité de l'accueil occasionnel. Une démarche nationale est lancée pour revaloriser les métiers de la petite enfance, stopper l'hémorragie et donner aux jeunes l'envie de s'y engager.

Le manque d'agents d'entretien est également criant. Lors de départ en retraite, de congés ou d'arrêts maladie d'agents entretien, il est, à ce jour, très difficile de trouver du personnel susceptible d'être intéressé par les tâches de ménage. En l'absence, il est demandé aux directrices de réorganiser le planning de travail des agents habituellement affectés auprès des enfants afin que l'accueil des enfants et de leurs parents soit assuré dans de bonnes conditions d'hygiène.

L’accueil des nouveaux agents

Bien intégrer un nouvel agent est primordial pour le Service Petite Enfance. Aussi, afin de lui permettre de trouver sa place dans la collectivité et de lui faciliter sa prise de poste, le Service a mis en place différentes actions telles que :

- la rencontre avec l’Élu référent,
- la remise du livret d’accueil (écrit en 2024),
- la visite découverte des locaux de la Direction de l'Action Sociale et du Pôle Administratif au sein du Pôle Social avec présentation des agents,
- la présentation de l'organigramme du Service.

Cette prise en charge permet, outre l’accueil et l’accompagnement de l’arrivant, de créer et de développer son sentiment d’appartenance au service.

La mobilité interne

Le monde du travail reconnaît de plus en plus les bienfaits de la mobilité professionnelle, tant du côté de l'employeur que du côté de l’employé. Pour ce dernier, cela lui permet de s’enrichir de nouvelles compétences, de nouveaux savoirs au contact d’autres professionnels. Ses connaissances s’accroissent et il gagne en expérience en s’adaptant à un autre environnement. Enfin, cela participe au développement professionnel et personnel de l’agent.

Pour l'employeur, la mobilité permet de combler les besoins en compétences sur certaines structures, de renforcer le sentiment d’appartenance et d’adhésion au projet de service. Cela permet l’émergence de nouveaux points de vue, des transferts de connaissances, un développement pédagogique et éducatif. La mobilité dynamise et insuffle une nouvelle énergie aux agents leur permettant de s'ouvrir à d'autres pratiques et leur donnant des opportunités de développement professionnel et personnel.

La formation des agents/Pratiques éducatives et pédagogiques

Les agents du Service Petite Enfance ont des formations diverses (Administratives, Puéricultrice, Cadre de Santé, Éducateur de Jeunes Enfants, Auxiliaire de Puériculture, CAP Petite Enfance...). Si la complémentarité des professionnels est essentielle au quotidien, tous ne disposent pas des mêmes connaissances éducatives et pédagogiques.

Les formations traditionnelles suivies par les agents dans leur cursus initial sont parfois insuffisantes pour permettre une compréhension optimale de ce qu’est l’enfant, de ses besoins pour qu’il puisse bien se développer. Il est donc essentiel de permettre aux agents de se former, d’analyser leurs pratiques et ce, tout au long de leur carrière.

De plus, la dynamique impulsée par les actions menées dans le cadre des pratiques éducatives et pédagogiques, depuis 2014, amène les agents à réfléchir, à rechercher en permanence des outils qui vont leur permettre d'établir un climat de confiance, de faire en sorte que chacun (enfants, parents, professionnels) puisse trouver et prendre sa place au sein de l'établissement.

À travers l'ensemble de ces formations, les pratiques progressent .

Les agents du Service Petite Enfance ont donc participé, au cours de l'année 2024, à des formations organisées en partenariat avec le CNFPT, avec des organismes privés, ou avec le service Sécurité Interne de la Ville de Cholet, sous un angle essentiellement technique, avec des thèmes variés :

. Le positionnement en tant qu'encadrant face au stress
. Convention d'objectifs Etat/Cnaf 2023-2027
. rencontre territoriale : agir pour la qualité d'accueil du jeune enfant
. Prévention et secours civiques de niveau 1
. SST - maintien et actualisation des connaissances
. Manipulation des extincteurs
. Entretien professionnel
. préparation aux épreuves de concours
. La gestion du temps dans la pratique managériale
. L'affirmation de soi pour mieux communiquer en situation professionnelle
. Les chants et les jeux chantés en EAJE
. Sensibilisation à la langue des signes
. Sensibilisation au RGPD
. Le sommeil chez le tout petit
. La continence en petite enfance
. Les relations entre parents et professionnels de la petite enfance
. Déployer sa créativité pour accompagner l'enfant en structure petite enfance
. L'accueil occasionnel
. L'alimentation et la nature
. Les troubles en neurodéveloppement : approche générale
. Comprendre le développement de l'enfant de 0 à 3 ans à travers les neurosciences
. L'intelligence émotionnelle : les émotions au service de l'efficience professionnelle
. L'éveil du jeune enfant à la nature
. La place du livre avec le tout petit
. Parler aux tout-petits, parler avec les tout-petits, parler des tout-petits
. Plan Enfance Egalité : éveil et art.

Les partenaires du Service Petite Enfance

Pour mener à bien ses missions, le Service Petite Enfance est accompagné quotidiennement par les partenaires suivants :

Financiers

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Maine-et-Loire assure un service de proximité prenant en compte les spécificités locales et contribue à l'évolution des services vers une plus grande satisfaction des besoins diversifiés des familles. La CAF apporte une aide essentielle pour la mise en place et le développement des politiques d'accueil. Avec ses conseils techniques et son expérience de terrain, elle facilite aussi la mise en place d'actions par le biais de la convention d'objectifs et de financement, outil incitatif de développement. Elle participe au financement des EAJE sous forme de subventions de fonctionnement ou d'investissement.

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) apporte également son soutien financier pour les familles ressortissantes de ce régime.

Publics et transversaux

La Direction du Développement Social et de la Solidarité (PMI) du Département de Maine-et-Loire, par le concours des médecins ayant en charge les modes de garde, exerce un rôle d'agrément, de surveillance et de contrôle des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans. En collaboration avec les travailleurs médico-sociaux de la PMI, les familles et les enfants sont accompagnés.

Les services municipaux (CTM, Bureau d'Études…) participent, tant en moyens humains que matériels, à l'entretien des bâtiments ainsi qu'à l'élaboration des projets de construction.

La Direction des Ressources Numériques est également un partenaire essentiel à la vie quotidienne du service : installation et renouvellement de postes informatiques et conseil et assistance dans le choix de logiciels.

La Direction de la Culture (CA), à travers ses services tels que l'École d'Arts Plastiques, la Médiathèque, la Ludothèque, le Musée et l'École Nationale de Musique et d'Art Dramatique, met à la disposition du Service Petite Enfance ses agents et locaux pour développer des projets d'éveil culturel pour les tout-petits.

La Direction des Ressources Humaines est le partenaire incontournable de la gestion des recrutements et des stages. Il est un soutien dans l'évolution des fiches de postes, des cadres d'emploi et apporte son concours dans l'élaboration des contrats de travail, des arrêtés, des bulletins de salaire. Il accompagne les agents du service tout au long de leur carrière.

La Direction de la Population/Sécurité via Mon Espace Famille est un partenaire privilégié où les échanges, en termes de mise à jour des données familles, d'inscription " accueil occasionnel " et de facturation, sont quotidiens. À compter du 1er janvier 2024, le Service Petite Enfance gère les inscriptions en accueil occasionnel.

Le Service Animation Sociale et Familiale travaille en étroite collaboration avec le Service Petite Enfance en partageant toute information relative aux modes de garde des enfants de moins de 6 ans existants sur le territoire de la commune et en menant des actions telles que Les Mercredis Sans Écran, les Journées des Droits de l'Enfant, les " Rendez-Vous des Parents "...

Le Relais Petite Enfance (CA) ou RPE, animé par 4 professionnels qualifiés (éducateur de jeunes enfants), est un lieu d'information des parents et de professionnalisation pour les assistants maternels. Les parents peuvent ainsi y recevoir gratuitement des conseils et des informations sur l'ensemble des modes d'accueil. Il propose également ses services afin de faciliter les relations entre salarié et employeur et favorise la rencontre et les échanges entre les assistants maternels et les familles.

Autres

Le Réseau "enfant différent" existe, depuis 2017 et ce, dans la continuité de la Charte de l'accueil de l'enfant en situation de handicap.

Une permanence de L'École des Parents et des Éducateurs (EPE) du Maine-et-Loire, est accueillie, dans les locaux du Pôle Social (3ème étage). Animée par une psychologue, cette action s'inscrit dans la complémentarité des actions de parentalité menées par le Service Animation Sociale et Familiale et le Service Petite Enfance, développant ainsi les pôles ressources à disposition des familles et des professionnels.

L'Office des Retraités et des Personnes Âgées du Choletais (L'ORPAC) organise, chaque année en juin, à l'Étang des Noues, la journée intergénérationnelle, en lien avec les différents organismes existants sur le territoire, tels que Cholet Agglomération, le CIAS, l'IME La Rivière, le Lycée Jeanne Delanoue… Le Service Petite Enfance répond présent, tous les ans, à ce moment de partage et de rencontres qui s'articule autour d'ateliers divers et variés.

L'UNCCAS a pour vocation, en sa qualité de tête de réseau, de représenter et d'accompagner les centres communaux ou intercommunaux d'action sociale (CCAS/CIAS) aux niveaux départemental, régional, national et européen.

4 ACTIONS ET ACTIVITÉS 2024 DU SERVICE PETITE ENFANCE

4 - ACTIONS ET ACTIVITÉS DU SERVICE PETITE ENFANCE

4-1 DONNÉES FINANCIÈRES

DEPENSES

Dépenses totales de fonctionnement

Les chiffres en annexe retracent la vie administrative et financière des EAJE. De par leur fonctionnement et leur localisation, ils ont leur propre spécificité.

Les coûts horaires de fonctionnement diffèrent d'un service à l'autre, selon la spécificité de l'accueil, l'ancienneté du personnel du service, l'amplitude d'ouverture…

Au titre de l'année 2024, le budget, toutes structures confondues, représente la somme de 5 350 207 € soit une hausse de 5.97 % par rapport à 2023.

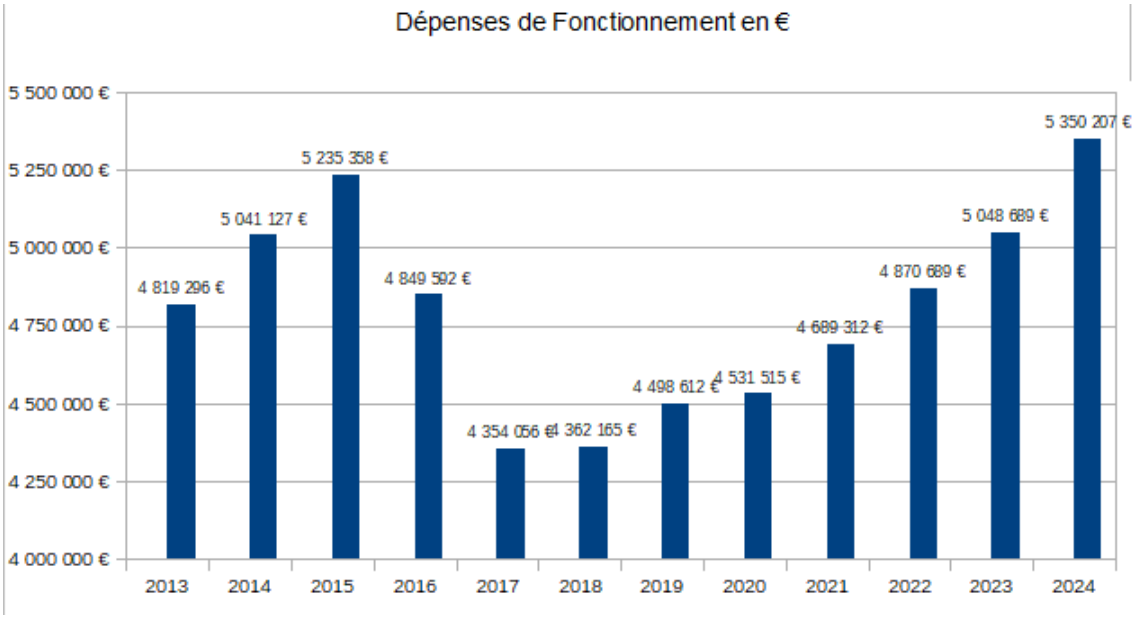

Détail des dépenses de fonctionnement en %

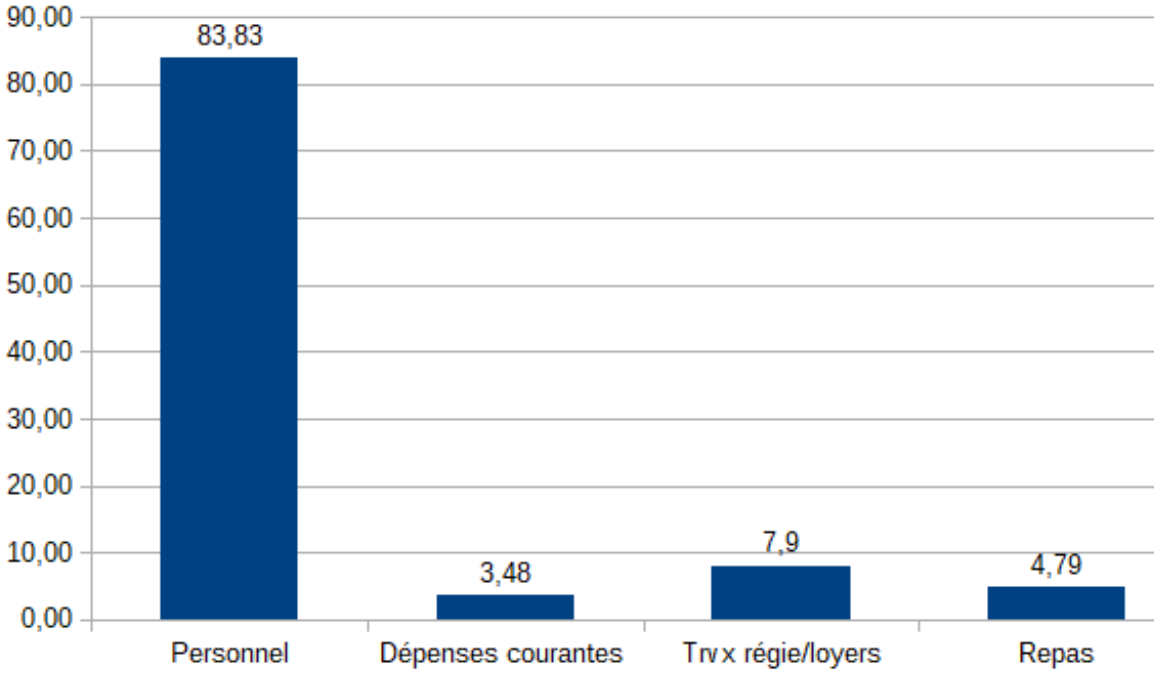

Les dépenses de personnel, les charges de personnel représentent 83,33 %. Elles sont en hausse de + 6.19 % par rapport à 2023 due à l'évolution normale des carrières, à la création de postes d'agents volants en septembre 2024, à la mise en place de la prime mensuelle d'attractivité (100 €/agent).

Les frais de fonctionnement courant représentent 3.48 % du budget. Il s'agit des achats de changes complets, des produits d'entretien, des jeux, d'alimentation...

Les charges supplétives dont les travaux en régie et les loyers représentent 7.90 % pour la somme totale de 422 666 € dont environ 80 000 € pour le loyer du multi accueil de la Ribambelle.

Les repas SODEXO (4,79 % du budget)

La Ville de Cholet a contracté avec la Société Sodexo le nouveau marché de la gestion de la restauration et des services pour une durée de 4 années et ce, à compter du 5 juillet 2020. Ce contrat s'appuie sur un cahier des charges privilégiant l'approvisionnement de denrées alimentaires dans le cadre de circuits courts et donc au niveau local. Il a pris fin le 3 janvier 2025.

Les menus sont composés par une diététicienne. Parce que la qualité des aliments proposée est au cœur des préoccupations du service, un point qualitatif et quantitatif est réalisé toutes les 6 semaines avec les responsables des établissements.

En 2024, 73 565 repas ont été servis dans les EAJE répartis de la façon suivante, pour un coût total de 253 833 € :

- repas enfants : 42 549 (- 5.50 %/2023)
- goûters enfants : 31 016 (- 4.74 %/2023)

Depuis le 1er mars 2022, la Loi Egalim est appliquée, dans les EAJE gérés par le CCAS de la Ville de Cholet. Les enfants bénéficient de repas plus qualitatifs et respectueux d'une démarche environnementale, et ceci sans majoration du tarif horaire des familles.

Autres dépenses : Le contrat de réservation des berceaux de la crèche " L'autre Monde "(hors annexe)

En août 2022, le Groupe Evancia et le CCAS de la Ville de Cholet ont renouvelé le contrat de réservation de 8 berceaux pour un montant unitaire TTC de 10 000 €, au sein de la crèche L'Autre Monde.

Pour rappel, cette structure est la première crèche d'entreprises ouverte sur Cholet. Sa création remonte à 2008 à l'initiative du Groupe OREAS chargé de l'aménagement de la ZAC de l'Écuyère dédiée à l'équipement de la personne et de la maison.

Le Service Petite Enfance entretient une relation suivie avec le directeur de cette crèche et dispose d'un droit de regard permanent sur les places communales.

Pour 2024, le budget total inscrit pour cette action est de 80 800€ qui s'inscrit dans le cadre du Bonus Territoire. Le Groupe Evancia reverse au CCAS la somme perçue par la CAF. Le contrat prend fin en août 2025. Un appel d'offre sera lancé au cours du premier semestre 2025.

Dépenses d'investissement (hors travaux de bâtiment)

Au titre de l'année 2024, 23 002 € ont été consacrés au renouvellement de mobilier, de matériel de puériculture et d'électroménager.

RECETTES

La contribution des financeurs s'établit, au titre de l'année 2024, comme suit :

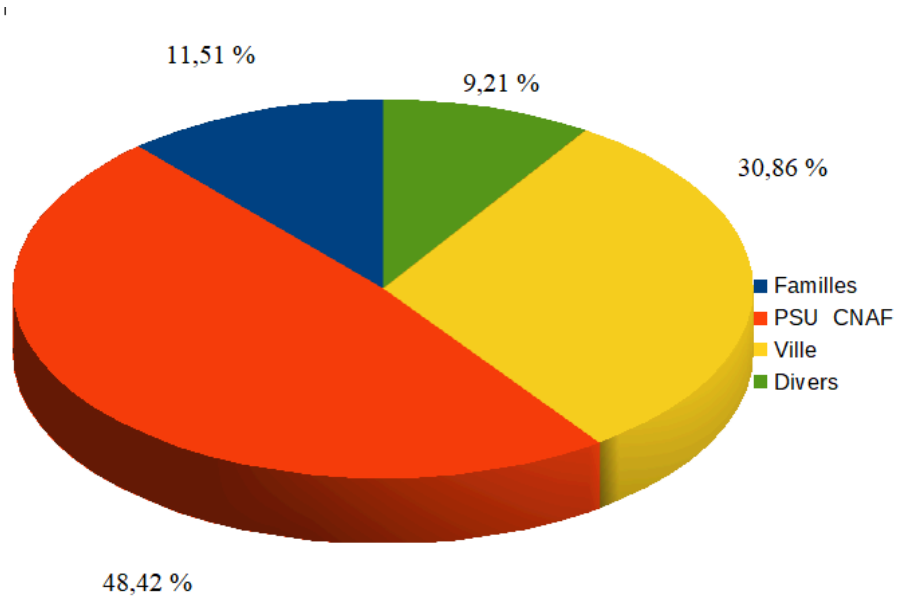

Participation des familles

Conformément au barème national des participations financières établi par la Prestation de Service Unique (PSU), les tarifs d'accueil sont proportionnels aux ressources du foyer. Un tarif horaire minimum et un tarif horaire maximum sont appliqués quand les ressources mensuelles de la famille sont inférieures ou supérieures à des montants fixés chaque année par la CNAF.

. Le plancher et le plafond mensuels de ressources 2024

	Montant	Participation familiale horaire
Plancher mensuel	765,77 €	0,47 €
Plafond mensuel	7 000,00 €	4,33 €

- Le taux de participation familiale 2024

Nombre d'enfants à charge	
1 enfant	**0,0619 %**
2 enfants	**0,0516 %**
3 enfants	**0,0413 %**
De 4 à 7 enfants	**0,0310 %**
8 enfants et plus	**0,0206%**

Exemple de calcul de tarif horaire : Pour une famille ayant 2 enfants dont l'un est accueilli en EAJE et gagnant 4 000 €/mois, le taux de participation sera de 0,0516 %. La famille paiera :
4 000 € * 0,0516 %= 2,06 € par heure.

Il est à noter que la participation demandée à la famille couvre la prise en charge de l'enfant pendant son temps de présence dans la structure, y compris les couches et les repas. Les familles bénéficient d'un crédit d'impôt de 50 % portant sur le reste à charge des dépenses engagées pour la garde.

Le tarif horaire moyen des familles, toutes structures confondues, est de 1,57 € pour l'année 2024.

Participation de la CAF

. La Prestation de Service Unique (PSU)

La CAF verse au CCAS la Prestation de Service Unique (PSU) avec prise en compte du taux de facturation (heures facturées/heures réalisées). Le CCAS fournissant les couches et les repas, le montant de la PSU est le suivant :

Taux de facturation	PSU + participations familiales/heure
Si taux ≤ 107 %	6,41 €
Si taux > à 107 % et ≥ à 117 %	5,93 €
Si taux > à 117 %	5,48 €

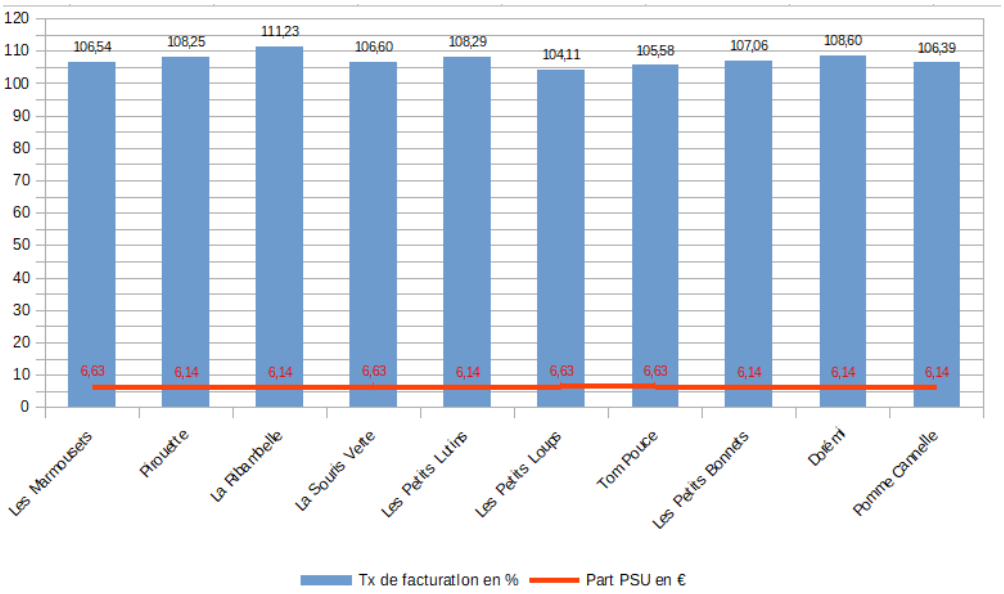

- Cette prestation de service contribue à :

- favoriser la mixité sociale des publics accueillis par l'application d'un barème modulé en fonction des ressources,
- inciter les crèches classiques à améliorer leur taux d'occupation en s'ouvrant à des accueils plus souples,
- accompagner le développement des services "multi-accueils ".

Pour l'année 2024, le CCAS a perçu la somme totale de 1 831 641€ au titre de la PSU.

Les bonus " mixité sociale " - inclusion handicap - attractivité "

En complément de la PSU, la CAF verse les bonus " mixité sociale ", " inclusion handicap " et " attractivité "qui s'inscrivent dans la refonte du financement des EAJE, annoncée par la COG 2018-2022. À travers un renforcement des financements alloués à la place, ces bonus encouragent le gestionnaire à améliorer l'accessibilité des modes d'accueil pour les familles les plus modestes ou confrontées au handicap d'un jeune enfant.

Au titre de l'année 2024, les sommes de 106 737 € et 37 685 € ont été attribuées respectivement aux bonus " Mixité Sociale - inclusion handicap " et "attractivité".

Le Bonus Territoire (CTG)

Le bonus territoire CTG, aide complémentaire à la PSU, vise à favoriser le maintien de l'offre par l'encouragement à la poursuite des cofinancements publics. Un montant forfaitaire, calculé par la CAF, pour les places existantes soutenues par la collectivité est de 2 583,48 € par place. Pour l'année 2024, le CCAS a perçu la somme totale de 614 934 €.

Participation de la MSA

La MSA participe financièrement aux frais de fonctionnement des EAJE sous la forme d'une prestation de service proportionnée à l'accueil des enfants allocataires de la MSA. Au titre de l'année 2024, elle s'élève à 54 025 €.

Participation de la Ville de Cholet

La Ville de Cholet apporte son soutien financier, sous forme de subvention, par la prise en charge du reste à charge, après déduction des participations des familles, de la CAF… soit la somme de 1 650 589 € pour 2024.

Nombre et évolutions des heures facturées

	2022	2023	2024	Évolution 2024/2023 (en%)
Accueil Occasionnel	98 602	109 006	99 075	– 9,10
Accueil Régulier	283 813	299 644	291 843	– 2,60
TOTAUX	382 415	408 650	390 918	– 4,34

La baisse totale enregistrée (2024/2023), - 4.34 %, est due principalement à la fermeture des places d'accueil occasionnel et ce, d'une part à la pénurie de personnel et d'autre part, à la suite de la fermeture du multi accueil Pomme Cannelle.

Les coûts

Coût par place :

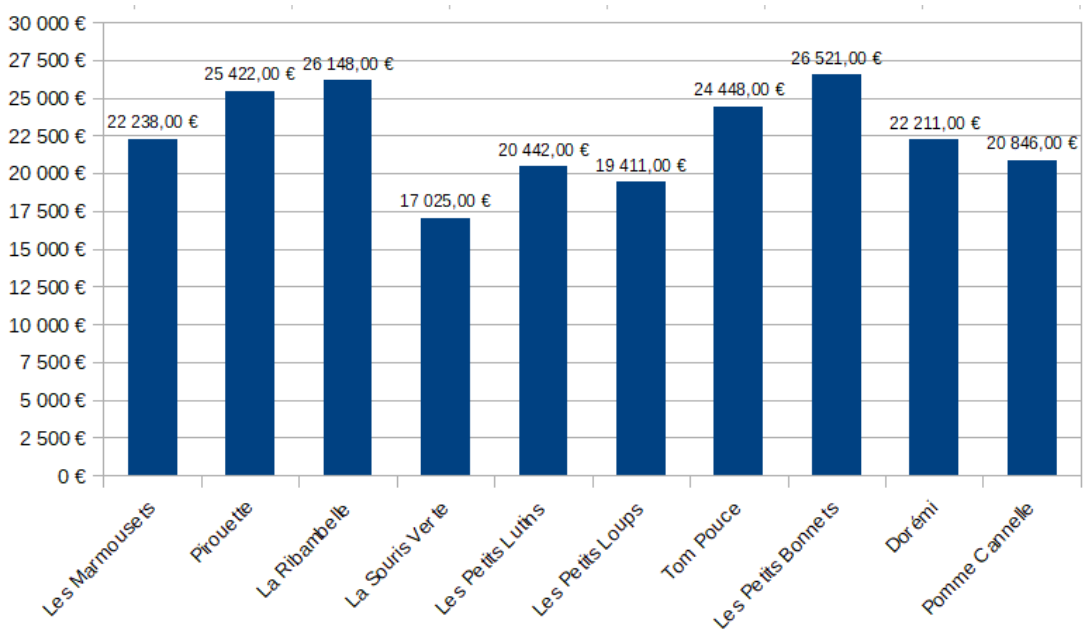

Le coût par place est calculé de la façon suivante : les dépenses de fonctionnement divisées par le nombre de places de chaque établissement. Pour chaque établissement (à l'exception de Pomme Cannelle), il est en forte augmentation par rapport à 2023. En effet, suite à la fermeture du multi accueil Pomme Cannelle, le personnel a été réparti sur les autres structures augmentant ainsi les dépenses de personnel.

Selon les données 2024 de la CAF, le prix de revient plafond par place est 21 528 €.

Coût horaire

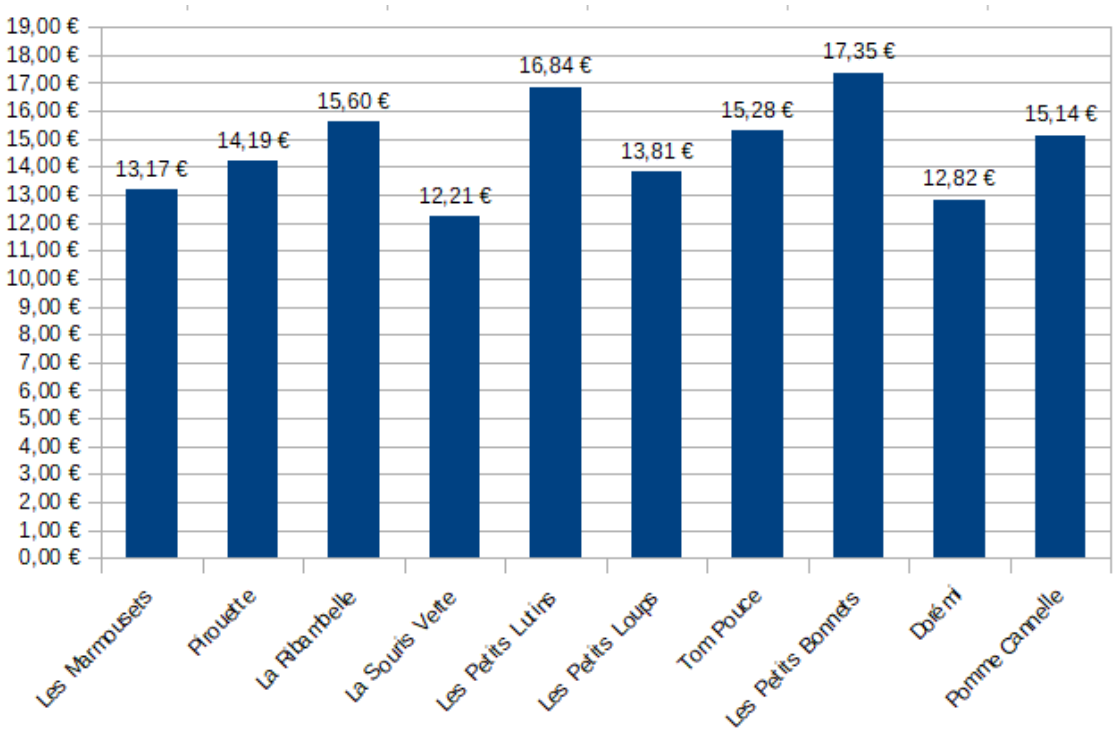

Le coût horaire est calculé de la façon suivante : les dépenses de fonctionnement divisées par le nombre d'heures réalisées.

Selon les données 2024 de la CAF, le prix moyen horaire 2023 et le seuil d'exclusion sont fixés respectivement à 11,70 € et 17.56 € par heure réalisée.

Les taux de fréquentation 2024 en %

Le taux de fréquentation de chaque établissement est calculé en fonction des heures facturées et de la capacité théorique déterminée par la CAF dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse. Ce calcul tient compte du nombre de places agréées et de l'amplitude horaire de chaque établissement.

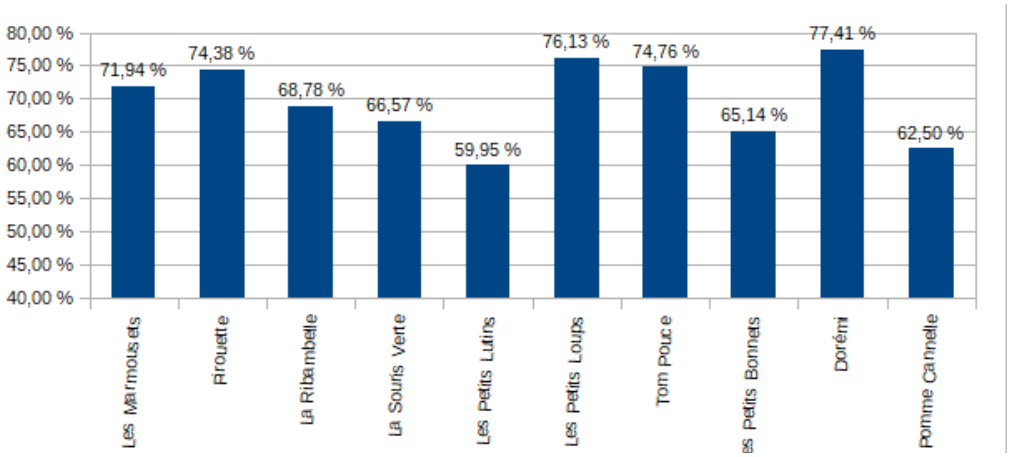

Les demandes de places en EAJE

Le service a étudié 254 pré-inscriptions lors des commissions d'attribution de places.

- 110 ont reçu un avis favorable,
- 162 ont été refusées par le Service,
- 21 ont été refusées par les familles après proposition d'une place.

Le nombre d'enfants accueillis en EAJE

	2021	2022	2023	2024
M.A.. Les Marmousets	54	77	86	88
M.A. Pirouette	59	81	77	83
M.A La Ribambelle	168	189	183	152
M.A. La Souris Verte	115	100	98	100
M.A Les Petits Lutins	102	120	121	119
M.A. Tom Pouce	133	145	117	111
M.A. Les Petits Bonnets	37	33	33	27
M.A. Les Petits Loups	94	92	101	92
J.E. Do Ré Mi	28	31	38	42
M.A. Pomme Cannelle	219	232	221	183
Total	**1 009**	**1 100**	**1 075**	**997**

Le nombre d'enfants enregistre une baisse de 0.72 %, due à la fermeture de l'accueil occasionnel (pénurie de personnel et fermeture du multi accueil Pomme Cannelle).

L'accueil des stagiaires scolaires

Chaque année, les EAJE sont sollicités, via le site internet de la Ville de Cholet, pour accueillir et former les stagiaires scolaires. En 2024, 230 demandes de stages ont été étudiées dont 62 accordées, 124 refusées, 19 annulées à la demande des stagiaires et 25 non traitées.

Les agents du Service Petite Enfance disposent de toutes les compétences et les qualités pour accompagner les stagiaires. Ce sont des personnes ressources pour ces futurs professionnels qui "candidatent" sur le service, au même titre qu'elles, aussi, ont puisé des savoirs auprès de professionnels aguerris lors de leurs stages. Les stages sont attribués prioritairement aux élèves pour lesquels le stage pratique est obligatoire pour valider leur formation professionnelle, c'est-à-dire les éducatrices de jeunes enfants, les auxiliaires de puériculture, les infirmières et les puéricultrices, les personnes en réinsertion professionnelle ou en découverte de métiers du secteur sanitaire et social, les élèves de C.A.P. Petite Enfance, les assistants de vie aux familles.

Sont accueillis aussi les étudiants en psychologie, les étudiants en psychomotricité, les élèves en BAC Professionnel et BTS de la filière Santé et social. Lorsque le service le peut, il accueille les très jeunes élèves de troisième en stage d'observation.

Également, les professionnels peuvent être amenés à aller au sein des établissements scolaires ou de formation pour présenter leurs métiers (Forum des métiers à Jeanne Delanoue).

Le Pôle Petite Enfance

Au cours de l'année 2023 a été menée la réflexion de la mise en place d'un " Pôle Petite Enfance " visant à simplifier les démarches et la visibilité de l'accueil petite enfance sur le territoire de la ville. Les orientations et les objectifs définis par les élus se traduisaient de la façon suivante :

- identifier les ressources sur le territoire et les structures existantes relatives aux modes d'accueil,
- informer les familles de tous les modes d'accueil existant en présentant la globalité de l'offre et sa spécificité par mode d'accueil,
- analyser le besoin des familles et les orienter vers le mode garde le plus adapté à leur situation,
- être réactif dans la mise en relation de l'offre et de la demande,
- mettre en relation les familles avec les professionnels de l'accueil individuel.

Défini comme lieu unique d’information et d’orientation, le Pôle Petite Enfance éviterait ainsi aux parents de multiplier les démarches administratives.

Le Pôle Petite Enfance s'est mis en place dès le mois de janvier 2024.

Les réunions d'informations ont réuni 247 personnes. Il en ressort une satisfaction des familles quant à la présentation globale de l'offre d'accueil sur Cholet, permettant une compréhension des fonctionnements. Pour certains, il put y avoir nécessité de reprise des questions financières en RDV individuel avec le RPE.

Les parents se sont ouverts aux autres modes d'accueil générant ainsi moins de frustration lorsque le premier choix n'avait pas reçu d'avis favorable.

Du côté des gestionnaires privés, l'impact sur les inscriptions est difficilement quantifiable. Toutefois, il ressort que les familles, qui s'inscrivaient, avaient une meilleure connaissance du mode d'accueil choisi.

Afin de mieux répondre aux besoins des familles, des adaptations sont envisagées pour l’année 2025 :

- Dans le questionnaire remis lors des réunions d'informations, il conviendra d'aller plus loin dans les éléments déterminant le profil de la famille. Ceci permettra des analyses plus précises en vue de nourrir l'ABS et le développement des modes d'accueil sur le territoire.

- Des réunions intermédiaires seront programmées en journée. Ainsi, la baisse du nombre de participants par réunion devrait faciliter la prise de parole et les questions des familles.

- La communication doit être renforcée afin que le Pôle Petite Enfance soit pleinement identifié comme porte d’entrée principale pour toutes les questions liées à la Petite Enfance.

- Les partenariats entre gestionnaires privés et publics sont à développer afin que chacun trouve de la plus-value dans sa participation au PPE

La santé environnementale

La santé environnementale, inscrite dans le Contrat Local de Santé, est une obligation depuis la publication en 2022 de la Charte nationale pour l'accueil du Jeune enfant. Elle est un enjeu majeur pour les tout-petits. Ils ont toutes leur vie à construire, autant qu'elle le soit en bonne santé.

Aussi, en 2024, la santé environnementale s'est articulée autour de deux points :

Les journées pédagogiques

Pour impliquer tous les collègues de tous les EAJE, deux journées pédagogiques ont été organisées en novembre. L'occasion d'échanger avec la PMI, le Centre Hospitalier de Cholet et l'ARS. Autour de conférences et d'ateliers Nesting, tous les professionnels ont travaillé ensemble pour améliorer l'accueil de demain dans les structures de la Ville.

Les objectifs étaient : sensibiliser les professionnels à la santé environnementale, valoriser les actions déjà mises en place, adapter et améliorer les pratiques, favoriser la prévention et l'exposition aux polluants intérieurs, renforcer le maillage territorial et le réseau d'acteurs engagés.

Photo : Élise Lefèvre

La végétalisation de l’espace extérieur du multi accueil La Ribambelle

Le multi accueil La Ribambelle est implanté dans le quartier du Val de Moine depuis 2014. Initialement dans un environnement de verdure, cette structure est aujourd'hui entourée de résidences d'environ 4 étages et les espaces extérieurs sont composés de cours bitumées.

Ces dernières sont difficilement accessibles durant l'été. En effet, les composants du sol emmagasinent la chaleur et les murs blancs sont source d'éblouissement.

Aussi, afin d'offrir un espace permettant aux jeunes enfants d'évoluer en extérieur avec la nature, essentiel à leur développement, une étude, a été menée avec la Direction des Parcs, jardins et paysages , visant à :

- améliorer le cadre de vie et le bien être des enfants et des professionnels,
- limiter l'impact du réchauffement climatique,
- valoriser la biodiversité,
- favoriser une gestion intégrée des eaux pluviales à la parcelle,
- apprendre à vivre avec la nature.

Aussi, les cours ont fait l’objet d’un agrandissement et de végétalisation afin d’avoir de l'ombre, de diversifier les activités ludiques (moteurs, imitations, éveil sensoriel…) et de désimperméabiliser les sols.

La plantation d'arbres, d'arbustes et de vivaces, l'engazonnement avec la création de parcours et de panneaux sensoriels, d'une butte ludique, de structures grimpantes, d'une rivière sèche ont accompagné ce projet ayant pour coût total : 80 000 €.

D’autres multi accueils pourraient, dans les années à venir, bénéficier de travaux de verdissement permettant aux enfants accueillis un meilleur cadre de vie.

La fermeture du Multi Accueil Pomme Cannelle

Au cours de l'été 2024, des travaux sur l'ossature du bâtiment du multi-accueil Pomme Cannelle étaient menés. Ces travaux, initialement prévus pour résoudre des problèmes d'infiltration, ont révélé la présence d'un champignon non toxique ni pour les enfants, ni pour le personnel. Celui-ci s'est attaqué au bois et a fragilisé la structure.

Afin de remédier à cette difficulté, il a été décidé d'entreprendre rapidement des travaux de plus grande envergure nécessitant l'ouverture totale des façades extérieures et des cloisons intérieures, qui ne peuvent être réalisés en site occupé.

Aussi, cette réorganisation a nécessité de fermer le multi accueil Pomme Cannelle dès le lundi 21 octobre.

Les enfants accueillis en accueil régulier ont été répartis dans les autres EAJE de la Ville de Cholet, de même que les agents d'encadrement qui les accompagnent au quotidien.

Cependant, pour ce faire, 52 places d'accueil occasionnel ont fait l'objet de fermeture impactant les familles utilisant habituellement ce mode de garde.

Des études sont en cours pour le devenir de cet établissement avec différents scénarii possibles. La décision sera prise au cours du premier semestre 2025.

5 PERSPECTIVES 2025/2026 DU SERVICE PETITE ENFANCE

5 - PERSPECTIVES DU SERVICE PETITE ENFANCE

La cuisine centrale

La construction d'une nouvelle cuisine centrale avec de nouvelles procédures de fonctionnement va nécessairement impacter les organisations sur le Service Petite Enfance. Des études internes ont été menées afin d'envisager les travaux nécessaires et les investissements à prévoir en terme de matériel (fours de remise en température) et en terme de formations.

Chaque établissement est également tenu de mettre en place le Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS), outil décrivant les mesures prises pour assurer l'hygiène et la sécurité sanitaire de ses productions vis à vis des dangers biologiques, physiques et chimiques (dont les allergènes).

Tout cela se met en place à travers un partenariat avec le Service scolaire, la direction des bâtiments et la direction de la commande publique.

L'École de la Moine

À la suite de la fermeture de l'École de la Moine, un projet de réhabilitation a été mis en œuvre. Celui-ci permettra de libérer les locaux occupés à ce jour par le multi-accueil Les Petits Loups (20 places), situé au 4 rue Travot et le Jardin d'Enfants Dorémi, situé au 3 rue Tournerit (12 places), et un accroissement des places d'accueil (+12).

Une étude de faisabilité a été réalisée en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignation. Un cabinet d'architecte a confirmé les fondements de ce projet. Aussi, un programmateur a été missionné pour une étude plus approfondie et le lancement de l'opération. L'ouverture de cette structure est prévue à l'horizon 2027.

La Passerelle Éducative

PASSERELLE EDUCATIVE : Ecole maternelle

Dans le cadre du Projet Educatif de Territoire, à l'initiative de la Direction de l'Education, un groupe de travail est mis en place depuis le début d'année 2025.
Cette réflexion fait suite à des constats posés lors de rentrées scolaires précédentes où certains enfants pouvaient être en difficulté en rentrant à l'école : perte de repères, difficulté de séparation, intégration dans un groupe, rythme de la journée différent… et ce quel que soit le mode de garde antérieur de l'enfant.
Les objectifs portent sur :

- comment accompagner la famille vers la première scolarisation ?
- permettre à la famille de comprendre les enjeux d'une journée à l'école et d'accompagner son enfant et ses besoins dans le collectif
- partager des expériences, expérimentations
- proposer des réponses communes entre les acteurs du territoire à destination des enfants et des familles

La première réunion a eu lieu en Février 2025 regroupant des acteurs de l'Education Nationale, des services de la ville de Cholet : scolaire, Cholet animation enfance, petite enfance, CTG, des référents famille des centres sociaux..."

Le Multi Accueil La Souris Verte

Le Multi-Accueil La Souris Verte est implanté sur le quartier Bretagne-Bostangis, au pied d'une tour. Les locaux appartiennent à Sèvre et Loire Habitat (SLH) et la collectivité verse un loyer pour leur occupation. L'agrément de cet EAJE, délivré par la PMI, est de 20 places d'accueil pour des enfants âgés de 10 semaines à 3 ans. Cette limite d'âge (6 ans dans les autres structures) est due à l'exigüité des locaux qui ne permet pas d'accueillir d'enfants plus grands qui ont besoin de plus d'espace.

Depuis quelques années, la vétusté des locaux a obligé la collectivité et SLH à faire des travaux de réfection (peinture, sols) afin de garantir un accueil qualitatif et en sécurité des enfants. Malheureusement, les limites sont aujourd'hui atteintes, et la dégradation du multi-accueil va obliger à prendre des décisions rapidement.

L'effritement de murs amiantés rend tous travaux impossibles en présence d'enfants et de professionnels. L'humidité dans certains murs rend également incertaine la salubrité de certains espaces.

De plus, des problèmes d'intrusion et de sécurité à l'extérieur sont à déplorer. En effet, il est maintenant régulier de devoir nettoyer la cour de détritus et de divers objets provenant des étages supérieurs de l'immeuble ou bien laissés lors des intrusions du week-end. Ces incivilités de voisinage représentent un danger pour la sécurité des enfants. De nouvelles organisations sont également impossibles à mettre en place compte-tenu des espaces très limités notamment concernant l'organisation autour de la livraison des repas (Cuisine Centrale) et la mise en place du Plan de Maîtrise Sanitaire.

Un projet de création d'un nouvel EAJE en modulaires (comme au Bois de la Cure) et son installation à proximité de l'École Jules Verne (Pôle Enfant) a été lancé pour une ouverture prévue à la rentrée 2026.

ANNEXES

SOMMAIRE DES ANNEXES

1 ORGANIGRAMME DU SERVICE page 57

2 COÛT DES SERVICES page 59

3 CHARTE page 61

4 EMPLACEMENT DES STRUCTURES D'ACCUEIL SUR CHOLET page 63

1 - ORGANIGRAMME

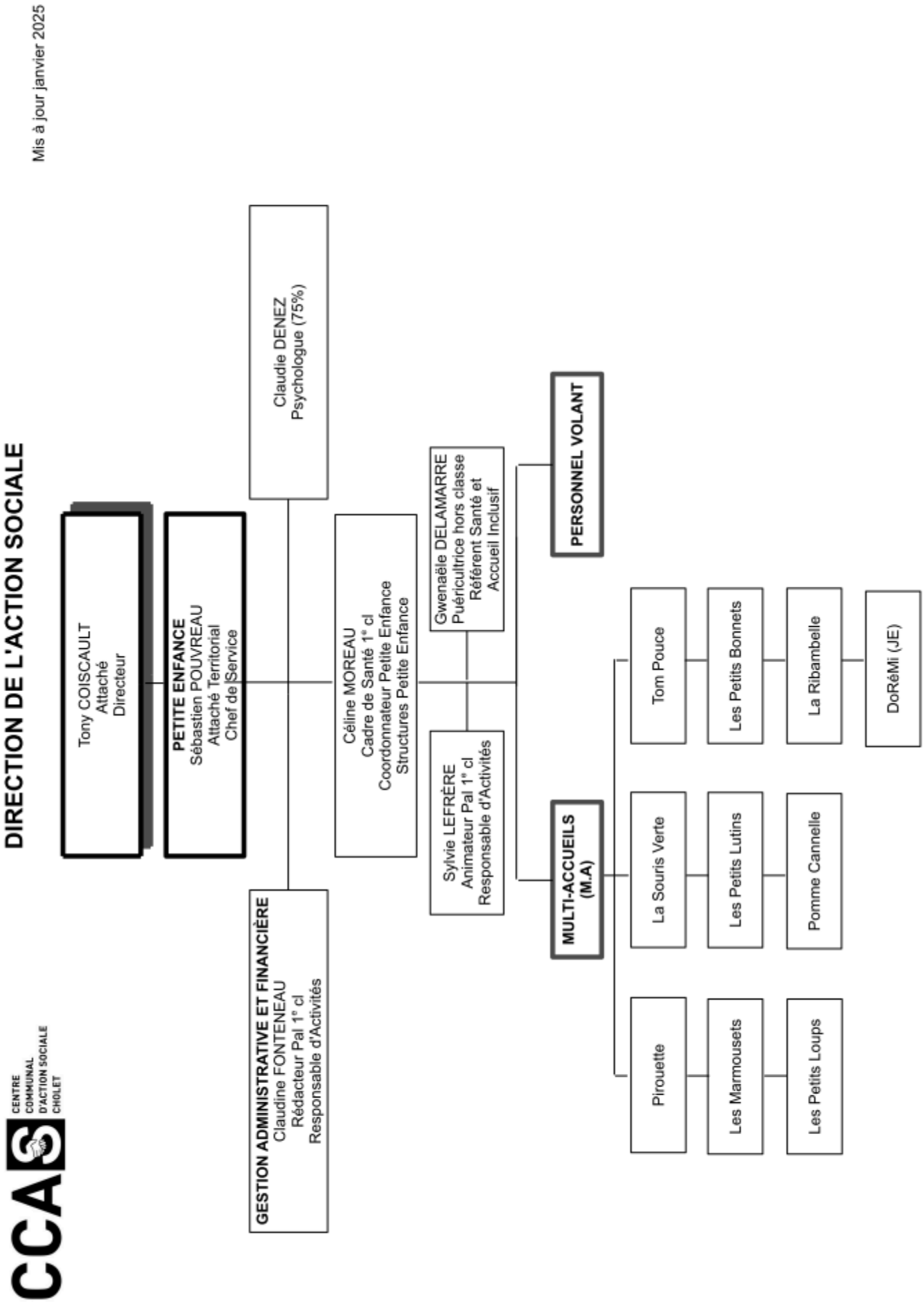

CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CHOLET

ANNEXE – BILANS DE GESTION 2024

21/03/25

Coût des services	Budget	Participations								Heures facturées				Heures réalisées	
		Familles		CNAF						Nombre			Coût horaire	Nombre	Coût de revient
	réalisé	%	€/heure	PS	Bonus mixité/ handicap	Bonus attractivité	Bonus Territoire	Ville de Cholet	Divers	Régulier	occasionnel	Total		Rég + occ	
Multi Accueil "Les Marmousets"	444 763 €	68 906 €	1,92 €	165 009 €	0 €	3 167 €	51 670 €	120 750 €	35 260 €	30 899	5 083	35 982	12,36 €	33 774	13,17 €
(20 places)		15,49%		49,43%				27,15%	7,93%						
Multi Accueil "Pirouette"	508 451 €	84 503 €	2,18 €	149 291 €		3 167 €	51 676 €	157 048 €	62 767 €	34 013	4 770	38 783	13,11 €	35 826	14,19 €
(20 places)		16,62%		40,15%				30,89%	12,34%						
Multi-Accueil "La Ribambelle"	1 150 526 €	134 215 €	1,64 €	358 739 €	748 €	6 967 €	113 686 €	495 447 €	40 725 €	72 072	9 972	82 044	14,02 €	73 761	15,60 €
(44 places)		11,67%		41,73%				43,06%	3,54%						
Multi-Accueil "La Souris Verte"	340 510 €	20 340 €	0,68 €	171 816 €	42 511 €	3 167 €	51 676 €	41 386 €	9 616 €	13 426	16 303	29 729	11,45 €	27 887	12,21 €
(20 places)		5,97%		79,05%				12,15%	2,82%						
Multi-Accueil "Les Petits Lutins"	408 857 €	29 318 €	1,12 €	128 636 €	16 000 €	3 167 €	51 676 €	134 004 €	46 057 €	10 939	15 349	26 288	15,55 €	24 275	16,84 €
(20 places)		7,17%		48,79%				32,78%	11,26%						
Multi-Accueil "Tom Pouce"	440 064 €	26 136 €	0,86 €	170 429 €	37 800 €	2 850 €	46 508 €	110 153 €	46 188 €	13 559	16 859	30 418	14,47 €	28 809	15,28 €
(18 places)		5,94%		58,53%				25,03%	10,50%						
Multi-Accueil "Les Petits Bonnets"	318 260 €	41 442 €	2,11 €	77 093 €	0 €	1 900 €	31 005 €	133 170 €	33 650 €	19 030	613	19 643	16,20 €	18 348	17,35 €
(12 places)		13,02%		34,56%				41,84%	10,57%						
Multi-Accueil "Pomme Cannelle"	1 084 005 €	119 665 €	1,57 €	375 496 €	2 202 €	8 233 €	134 357 €	310 973 €	133 079 €	59 426	16 752	76 178	14,23 €	71 603	15,14 €
(52 places) – fermé depuis le 21/10/2024		11,04%		48,00%				28,69%	12,28%						
Jardin d'Enfants "Do Ré Mi"	266 539 €	50 710 €	2,25 €	85 531 €	1 476 €	1 900 €	31 005 €	59 654 €	36 266 €	21 494	1 091	22 585	11,80 €	20 795	12,82 €
(12 places)		19,03%		44,99%				22,38%	13,61%						
Multi Accueil "Les Petits Loups"	388 232 €	40 424 €	1,38 €	149 600 €	6 000 €	3 167 €	51 676 €	88 002 €	49 364 €	16 985	12 283	29 268	13,26 €	28 111	13,81 €
(20 places)		10,41%		54,21%				22,67%	12,72%						
TOTAL	**5 350 207 €**	**615 659 €**		**1 831 641 €**	**106 737 €**	**37 685 €**	**614 934 €**	**1 650 589 €**	**492 972 €**	**291 843**	**99 075**	**390 918**	**13,69 €**	**363 189**	**14,73 €**
		11,51%		**34,23%**	**2,00%**	**0,70%**	**11,49%**	**30,85%**	**9,21%**						

Charte de la laïcité de la branche Famille avec ses partenaires

PRÉAMBULE

La branche Famille et ses partenaires, considérant que l'ignorance de l'autre, les injustices sociales et économiques et le non-respect de la dignité de la personne sont le terreau des tensions et replis identitaires, s'engagent par la présente charte à respecter les principes de la laïcité tels qu'ils résultent de l'histoire et des lois de la République.

Au lendemain des guerres de religion, à la suite des Lumières et de la Révolution française, avec les lois scolaires de la fin du XIXe siècle, avec la loi du 9 décembre 1905 de « Séparation des Églises et de l'État », la laïcité garantit tout d'abord la liberté de conscience, dont les pratiques et manifestations sociales sont encadrées par l'ordre public. Elle vise à concilier liberté, égalité et fraternité en vue de la concorde entre les citoyens. Elle participe du principe d'universalité qui fonde aussi la Sécurité sociale et a acquis, avec le préambule de 1946, valeur constitutionnelle. L'article 1er de la Constitution du 4 octobre 1958 dispose d'ailleurs que « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances ».

L'idéal de paix civile qu'elle poursuit ne sera réalisé qu'à la condition de s'en donner les ressources, humaines, juridiques et financières, tant pour les familles, qu'entre les générations, ou dans les institutions. À cet égard, la branche Famille et ses partenaires s'engagent à se doter des moyens nécessaires à une mise en œuvre bien comprise et attentionnée de la laïcité.

Cela se fera avec et pour les familles et les personnes vivant sur le sol de la République quelles que soient leur origine, leur nationalité, leur croyance.

Depuis soixante-dix ans, la Sécurité Sociale incarne aussi ces valeurs d'universalité, de solidarité et d'égalité. La branche Famille et ses partenaires tiennent par la présente charte à réaffirmer le principe de laïcité en demeurant attentifs aux pratiques de terrain, en vue de promouvoir une laïcité bien comprise et bien attentionnée. Élaborée avec eux, cette charte s'adresse aux partenaires, mais tout autant aux allocataires qu'aux salariés de la branche Famille.

ARTICLE 1
LA LAÏCITÉ EST UNE RÉFÉRENCE COMMUNE

La laïcité est une référence commune à la branche Famille et ses partenaires. Il s'agit de promouvoir des liens familiaux et sociaux apaisés et de développer des relations de solidarité entre et au sein des générations.

ARTICLE 2
LA LAÏCITÉ EST LE SOCLE DE LA CITOYENNETÉ

La laïcité est le socle de la citoyenneté républicaine, qui promeut la cohésion sociale et la solidarité dans le respect du pluralisme des convictions et de la diversité des cultures. Elle a pour vocation l'intérêt général.

ARTICLE 3
LA LAÏCITÉ EST GARANTE DE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

La laïcité a pour principe la liberté de conscience. Son exercice et sa manifestation sont libres dans le respect de l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 4
LA LAÏCITÉ CONTRIBUE À LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE ET A L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX DROITS

La laïcité contribue à la dignité des personnes, à l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'accès aux droits et au traitement égal de toutes et de tous. Elle reconnait la liberté de croire et de ne pas croire. La laïcité implique le rejet de toute violence et de toute discrimination raciale, culturelle, sociale et religieuse.

ARTICLE 5
LA LAÏCITÉ GARANTIT LE LIBRE ARBITRE ET PROTÈGE DU PROSÉLYTISME

La laïcité offre à chacune et à chacun les conditions d'exercice de son libre arbitre et de la citoyenneté. Elle protège de toute forme de prosélytisme qui empêcherait chacune et chacun de faire ses propres choix.

ARTICLE 6
LA BRANCHE FAMILLE RESPECTE L'OBLIGATION DE NEUTRALITÉ DES SERVICES PUBLICS

La laïcité implique pour les collaborateurs et administrateurs de la branche Famille, en tant que participant à la gestion du service public, une stricte obligation de neutralité ainsi que d'impartialité. Les salariés ne doivent pas manifester leurs convictions philosophiques, politiques et religieuses. Nul salarié ne peut notamment se prévaloir de ses convictions pour refuser d'accomplir une tache Par ailleurs, nul usager ne peut être exclu de l'accès au service public en raison de ses convictions et de leur expression, dès lors qu'il ne perturbe pas le bon fonctionnement du service et respecte l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 7
LES PARTENAIRES DE LA BRANCHE FAMILLE SONT ACTEURS DE LA LAÏCITÉ

Les règles de vie et l'organisation des espaces et temps d'activités des partenaires sont respectueux du principe de laïcité en tant qu'il garantit la liberté de conscience.

Ces règles peuvent être précisées dans le règlement intérieur. Pour les salariés et bénévoles, tout prosélytisme est proscrit et les restrictions au port de signes, ou tenues, manifestant une appartenance religieuse sont possibles si elles sont justifiées par la nature de la tâche à accomplir, et proportionnées au but recherché.

ARTICLE 8
AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN ATTENTIONNÉE

La laïcité s'apprend et se vit sur les territoires selon les réalités de terrain, par des attitudes et manières d'être les uns avec les autres. Ces attitudes partagées et à encourager sont : l'accueil, l'écoute, la bienveillance, le dialogue, le respect mutuel, la coopération et la considération. Ainsi, avec et pour les familles, la laïcité est le terreau d'une société plus juste et plus fraternelle, porteuse de sens pour les générations futures.

ARTICLE 9
AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN PARTAGÉE

La compréhension et l'appropriation de la laïcité sont permises par la mise en œuvre de temps d'information, de formations, la création d'outils et de lieux adaptés. Elle est prise en compte dans les relations entre la branche Famille et ses partenaires. La laïcité, en tant qu'elle garantit l'impartialité vis-à-vis des usagers et l'accueil de tous sans aucune discrimination, est prise en considération dans l'ensemble des relations de la branche Famille avec ses partenaires. Elle fait l'objet d'un suivi et d'un accompagnement conjoints.

ALLOCATIONS FAMILIALES

Sécurité sociale

L'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS À CHOLET

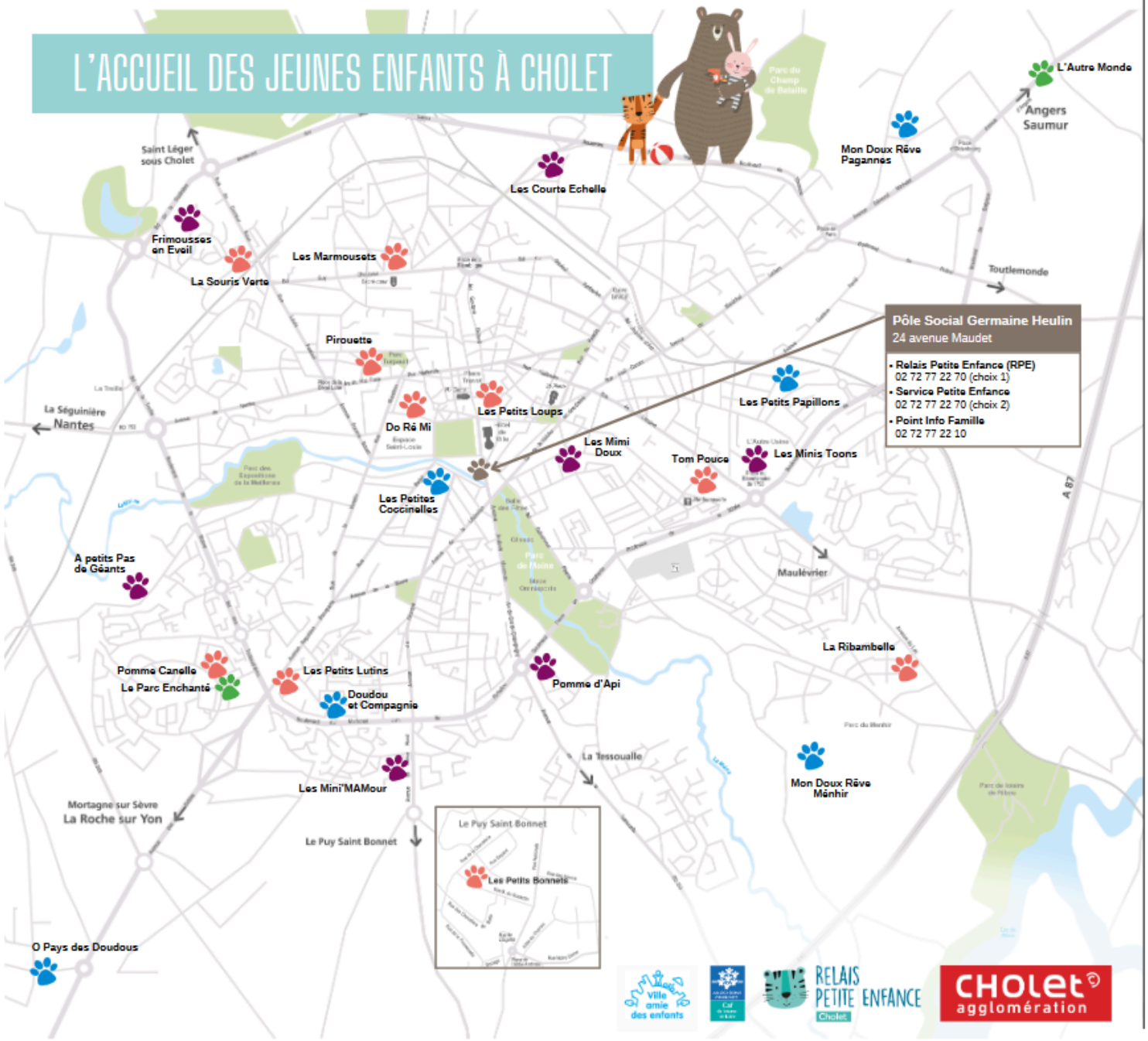

L'ACCUEIL INDIVIDUEL

par un(e) assistante(e) maternel(le)

Les assistant(e)s maternel(le)s sont réparti(e)s sur tout le territoire de Cholet.

L'accueil peut se faire :

- à domicile
- en Maison d'Assistants Maternels

À PETITS PAS DE GÉANTS
2, allée des Geais

FRIMOUSSES EN ÉVEIL
10, rue de Crête

POMME D'API
11, rue Roger Hostein

LES MINI'MAMOUR
8, square de Liré

LES MINIS TOONS
13, square d'Amiens

LES MIMI DOUX
27, rue du Bordage Marc

LA COURTE ÉCHELLE
1, rue du Nivernais

par une garde d'enfants au domicile du parent

L'accueil peut se faire :

- en emploi direct
- via une Association / Entreprise privée

LES STRUCTURES MUNICIPALES

MULTI-ACCUEILS PUBLICS

LES MARMOUSETS
24, bd Guy Chouteau
02 41 65 12 47

PIROUETTE
9, rue des Bourgniers
02 72 77 23 79

LA RIBAMBELLE
93, avenue du Parc
02 72 77 23 84

LA SOURIS VERTE
2, rue Saint Corentin
Tour Iroise
02 41 62 37 09

LES PETITS LUTINS
18, rue Henri Spaak
07 72 09 60 81

LES PETITS LOUPS
4, rue Travot
02 72 77 20 04

TOM POUCE
8, rue René Caillé
02 41 65 44 19

LES PETITS BONNETS
9, rue Du Guesclin
Le Puy Saint Bonnet
02 41 70 76 78

POMME CANNELLE
7, rue de la Girardière
02 41 62 42 62 (crèche)
02 41 62 39 45 (halte garderie)

DORÉMI
3, rue Tournerit
02 72 77 21 50
Jardin d'enfants

LES STRUCTURES PRIVÉES

MULTI-ACCUEILS PRIVÉS et MICRO-CRÈCHES

LE PARC ENCHANTÉ
3, rue d'Arcole
02 41 63 47 08

L'AUTRE MONDE
7, rue Sorel Tracy
02 41 56 35 09
Crèche inter-entreprises

O PAYS DES DOUDOUS
8, rue Armand Mayer
(zone du Cormier)
06 83 50 99 32

LES PETITS PAPILLONS
60, rue Pierre Brossolette
06 83 50 99 32

DOUDOU ET COMPAGNIE
66, rue des Marronniers
02 41 85 58 26

LES PETITES COCCINELLES
4, rue Grignion de Montfort
09 72 82 05 76
06 60 90 76 25

MON DOUX RÊVE - PAGANNES
26, rue des Pagannes
06 37 32 85 17

MON DOUX RÊVE - MENHIR
41, rue des Hérissons
06 37 32 85 17

6 PRÉSENTATION DU SERVICE SOLIDARITÉ INSERTION

6 - PRÉSENTATION DU SERVICE SOLIDARITÉ INSERTION

Au 31 décembre 2024, le Service Solidarité Insertion regroupe **20 agents** soit 16,6 Équivalent Temps plein (ETP) pour un budget total de fonctionnement de **1 021 680 €** (dont 869 614 € de charges de personnel et **177 066 €** consacrés aux différentes aides et secours).

Le Service se structure en 2 pôles auxquels s'est rajouté le Service Municipal des Bains douche en juin 2024.

Le pôle accueil/aides légales et facultatives est composé de **9 agents** (8,6 ETP théoriques) dont :

- 1 coordonnatrice du Pôle
- 1 responsable des activités financières
- 6 agents chargés d'accueil
- 1 agent en cours d'apprentissage

Le pôle interventions sociales est composé de **9 agents** (8,20 ETP théoriques) dont :

- 1 coordonnatrice du Pôle
- 6 travailleurs sociaux dont une coordinatrice des Paniers du Planty et 2 Conseillère en Economie Sociale et Familiale
- 1 conseillère emploi PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi)

Le Service Municipal des Bains Douche de Cholet (ouvert chaque samedi matin)

- 1 agent d'accueil en contrat horaire

Les missions du service Solidarité Insertion s'articulent autour de :

- Missions obligatoires :
  - Instruction des dossiers des demandes d'aide sociale départementale,
  - Accès ou ouverture du droit à la domiciliation pour les personnes sans domicile stable
  - Production d'une Analyse des Besoins Sociaux (ABS) (Début de mandature).
- Missions facultatives :
  - Accueil, information et orientation du public,
  - Gestion et attribution de prestations sociales d'aides facultatives (secours) répondant aux besoins suivants : alimentaire, logement, enfants (cantines scolaires et accueil de loisirs), santé, handicap, mobilité (attestation bus).
  - Gestion et coordination de la distribution alimentaire " Les Paniers du Planty " en lien avec la Banque Alimentaire,
  - Contribution à la réalisation des procédures d'indigence,
  - Accompagnement social à l'insertion des personnes en difficulté répondant aux critères suivants : personnes seules ou en couples sans enfant mineur quel que soit le mode de garde, âgées de plus de 25 ans jusqu'à l'accès aux droits à la retraite*
  - Conception et développement d'actions collectives de lutte contre les exclusions, à visées préventives et éducatives.
  - Accompagnement de demandeurs d'emploi dans le cadre du dispositif Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).

* à l'exception des bénéficiaires du RSA avec une orientation sociale

En 2024, le service a reçu 65 demandes de stages en lien avec des formations sociales (BUT carrières sociales, Conseillère en Économie Sociale et Familiale, Assistante de Service Social, Licences en Sciences Sociales) ou médico-sociale (BTS Service et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social).

Il a accueilli 17 stagiaires (dont 10 sur le dispositif de distribution des Paniers du Planty) en privilégiant les périodes courtes et de découverte allant de 3 jours à 1 mois.

2024 : LES FAITS MARQUANTS

AVRIL

- Mise en expérimentation de l'accueil unique centralisé du Service et du Pôle Social

JUIN

- Intégration du service municipal des Bains Douche au SSI

JUILLET

- Départ de Marie-Armelle MALINGE, Coordonnatrice du Pôle Accueil, Aides Légales et Facultatives après 40 ans de service au sein de la Collectivité

SEPTEMBRE

- Arrivée de Anne PROST en contrat alternance SP3S pour 2 ans en tant qu'agent chargé d'accueil polyvalent
- 1er Séminaire d'équipe au Musée d'Art et d'Histoire de Cholet sur la thématique du Projet de Service

OCTOBRE :

- Arrivée de Rahma MOALLA, Coordonnatrice du Pôle Accueil, Aides Légales et Facultatives en remplacement de Marie-Armelle MALINGE

NOVEMBRE :

- Départ en retraite de Pascale BODET, agent chargé d'accueil
- Intégration de Carole DAVIAUD en tant qu'agent chargé d'accueil

6 -1 PRÉSENTATION DU TERRITOIRE : LES CHIFFRES CLES

1 - DÉMOGRAPHIE

POPULATION	2022	2023	2024	Tendance
Nombre d'habitants	54 037	55 882	56 019	↗
Nombre de naissances	570	469	525	↗
Nombre de décès	471	430	497	↗

MENAGES	2018	2019	2020	2021	Tendance
Ménages d'1 personne	10 626	10 751	10 836	11 265	↗
Ménages avec famille	14 604	15 003	14 553	14 304	↘
Couples sans enfant	7 067	7 460	6 968	6 918	↘
Couples avec enfant(s)	5 442	5 385	5 392	5 238	↘
Familles monoparentales	2 095	2 158	2 193	2 076	↘

La part des ménages composés d'une personne seule augmente toujours sensiblement d'année en année alors que la part et la taille des ménages avec familles tendent à diminuer.

15 % des familles avec enfants sont des familles monoparentales,
82 % des familles monoparentales choletaises sont des femmes.

Sources : INSEE RP 2021 et État Civil Cholet Agglomération.

2 - DONNÉES ÉCONOMIQUES

Taux de chômage : 4,9 % (2ème trimestre 2024)

Du fait de son dynamisme économique, le territoire Choletais bénéficie d'un faible taux de chômage inférieur au 5 %, taux en deçà duquel, nous pouvons parler de " plein-emploi " (5,8 % pour les Pays de la Loire, 6,3 pour le Maine-et-Loire et 7,3 % au niveau national).

Sources : DREETS des Pays de la Loire.

3 - REVENUS ET PAUVRETÉ DES MÉNAGES : INDICATEURS

PRÉCARITÉ - DONNÉES ÉCONOMIQUES

- **Nombre d'allocataires du RSA à Cholet** * : Cholet Agglomération : 1835
  Département : 17 048

  * Nombre de foyers allocataires pour Cholet/Le Puy Saint Bonnet non communiqué par les services du Département

- **Taux de pauvreté** : 14 % ↗

Ce qui représente 7 842 personnes qui vivent avec moins de 1 216 €/mois/Unité de Consommation.

34 % ** vivent sous le seuil de pauvreté dont 7% sont dans une situation de grande pauvreté (<708 €/mois).
32 % ** des familles monoparentales ne sont pas en emploi.

** Extrait ABS CCAS/COMPAS 2023

- **Nombre de bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS)** : 8 012 ↗ Données 2023

Sources : INSEE RP 2021 exploitation principale en géographie au 01/01/2024
Direction Insertion du Département de Maine et Loire
CPAM

- **4 quartiers prioritaires**

La ville de Cholet comporte 4 quartiers prioritaires regroupant près de **8 068** habitants* : **Bretagne-Bostangis, Colline-Villeneuve, Favreau-Les Mauges et Jean Monnet.**

Ces quartiers restent marqués par des taux de pauvreté supérieur au reste de la ville, soit :

- 47,6 % sur Bretagne-Bostangis (1785 habitants)
- 38,3 % sur Colline-Villeneuve (2131 habitants)
- 36,4 % sur Favreau-Les Mauges (1966 habitants)
- 48,5 % sur Jean Monnet (2136 habitants)

Pour 100 ménages en situation de pauvreté dans les quartiers prioritaires :

- 59 sont bénéficiaires des minima sociaux contre 74 pour 100 personnes hors QP.
- 31 dépendent à 100 % des prestations sociales contre 43 pour 100 personnes hors QP.

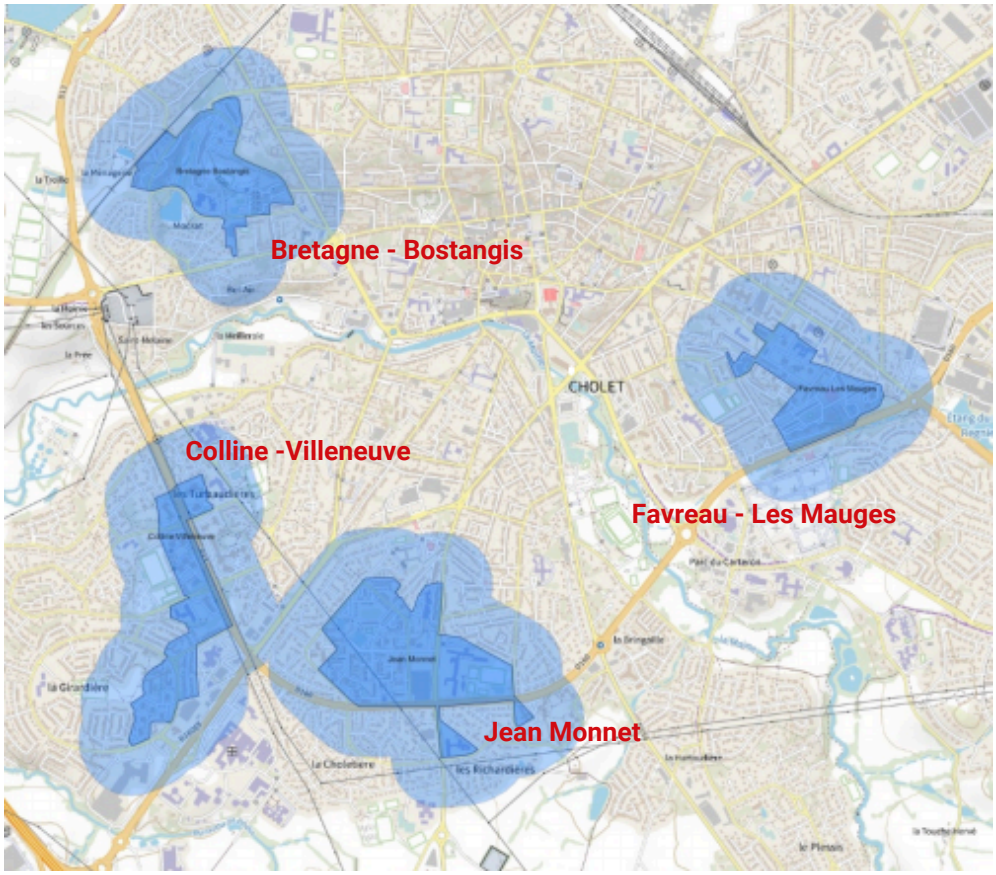

Sources : Contrat Quartiers 2030
SDSE
COMPAS juin 2023

* Au 1er janvier 2018.

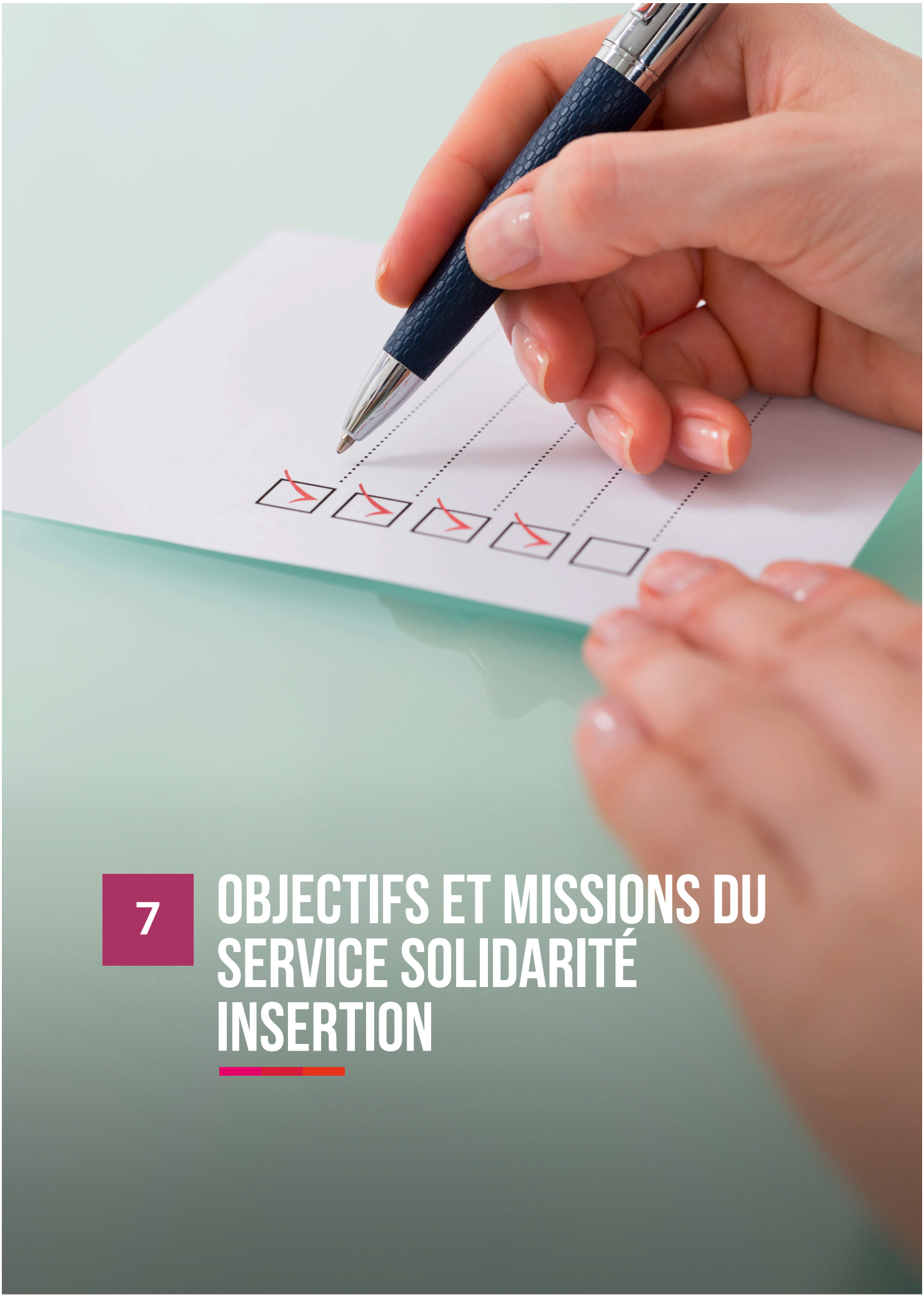

7 OBJECTIFS ET MISSIONS DU SERVICE SOLIDARITÉ INSERTION

7-1 L'ACCUEIL AU SERVICE SOLIDARITÉ INSERTION

En 2024, l'accueil unique et centralisé, commun au service et à tout le Pôle Social a vu le jour. Une réflexion et un travail ont été engagés avec les équipe visant une nouvelle organisation et une montée en compétence des agents. L'objectif d'une continuité du service inconditionnel de 1er accueil est donc rempli depuis le mois avril.
Ainsi 11 536 personnes ont franchi les portes du Pôle Social. 72% des sollicitations ont été traitées directement par le Service soit au niveau du Pôle Aides Légales et facultatives, soit au niveau du Pôle Intervention Sociales.

7-2 LES MISSIONS OBLIGATOIRES

1 - L'AIDE SOCIALE LÉGALE

Le CCAS a l'obligation d'instruire les demandes d'aides sociales légales pour le compte du Département de Maine-et-Loire, en direction des personnes âgées ou en situation de handicap, intégrant une structure ou pour bénéficier d'une prise en charge financière relative à l'intervention à domicile d'un prestataire.

En 2024, **320 ménages** ont été concernés par une demande d'aide sociale légale, soit **37 de plus** qu'en 2023, une augmentation de **13 %** entre 2023 et 2024.

Le nombre de personnes reçues en rendez-vous a **augmenté en 2024 soit 135** (contre 105 en 2023).

Le nombre de personnes reçues sans rendez-vous pour des demandes de renseignements se maintient à **204 en 2024**. Le nombre d'appels téléphoniques est de 859 contre 774 en 2023.

Le nombre de mails concourant à finaliser les dossiers d'aide sociale légale tant vers les usagers que les partenaires : UDAF, établissements spécialisés, les mairies, la MDA, se comptabilisent à hauteur de **654 pour 2024**, contre 509 en 2023, soit une **hausse de 28,49** %.

Concernant l'activité des demandes d'aide sociale légale, elle s'articule principalement autour de :
- L'obligation alimentaire (**131 demandes soit +36%**)
- L'hébergement en maison de retraite (**86 demandes soit +32%**)
- L'hébergement en foyer " personnes handicapées " (**41 demandes soit -42%**)

LIBELLE AIDE LEGALE	2020	2021	2022	2023	2024
AIDE AUX REPAS PERSONNES HANDICAPEES	0	1	1	0	0
AIDE AUX REPAS PERSONNES AGEES	0	0	1	1	1
AIDE MENAGERE COMPLEMENTAIRE DE SOINS	1	4	2	0	1
AIDE MENAGERE PERSONNES HANDICAPÉES	27	16	16	23	32
AIDE MENAGERE ELIGIBLE A LA PRESTATION COMPENSATION DU HANDICAP	2	2	4	5	4
AIDE MENAGERE PERSONNES AGEES	15	5	5	9	14
HEBERGEMENT FOYERS HANDICAPES	54	66	58	71	41
HEBERGEMENT MAISON DE RETRAITE	64	54	66	65	86
HEBERGEMENT PLACEMENT FAMILIAL	0	0	2	1	2
OBLIGATION ALIMENTAIRE	124	171	133	96	131
ALLOCATION SOLIDARITE AUX PERSONNES AGEES	2	2	5	12	8
	289	**321**	**293**	**283**	**320**

2 - L'ÉLECTION DE DOMICILE

La domiciliation permet à des personnes qui n'ont pas de domicile stable, de disposer d'une adresse pour recevoir du courrier, accéder à leurs droits et prestations, et remplir certaines obligations.
Il s'agit d'une obligation légale pour le CCAS qui doit délivrer une attestation d'élection de domicile à toute personne sans résidence stable dès lors qu'elle a un lien avec la commune, en vertu de l'article L 264-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Fin 2024, le CCAS compte **446 ménages domiciliés**, **soit 606 personnes**.

ELECTEURS DE DOMICILE
606

446 NOMBRE DE MENAGES

323 NOMBRE DE RENDEZ-VOUS

225 NOMBRE DE RADIATIONS

15 419 NOMBRE DE COURRIERS

3472 NOMBRE D'APPELS TELEPHONIQUES

3043 NOMBRE DE PASSAGES

7 - 3 LES AIDES FACULTATIVES

Les aides facultatives accordées par le CCAS constituent un outil important de soutien aux personnes de la commune rencontrant des difficultés financières.

En 2024, le budget consacré à la lutte contre la précarité représente **145 892,98 €** dont **87 %** consacrés à l'aide alimentaire **(soit 127 663,45 €)** à travers l'aide au paiement des cantines scolaires, les Chèques Accompagnement Personnalisés (CAP), les colis alimentaires des “Paniers du Planty" et les Bons d'Urgence Alimentaire (BUA).

2024 :

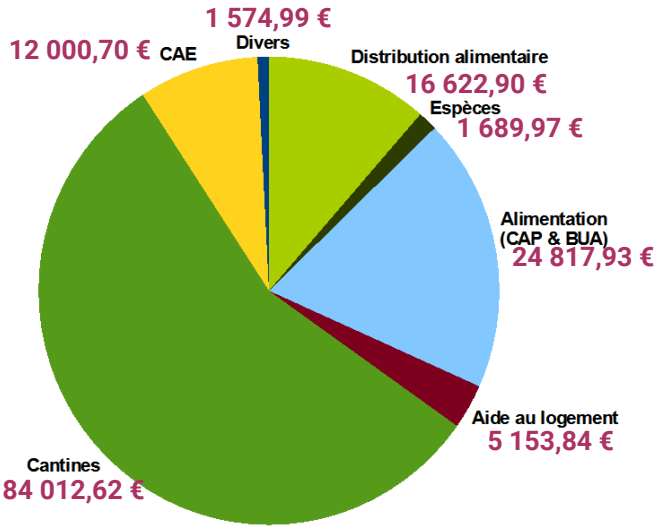

2023 :

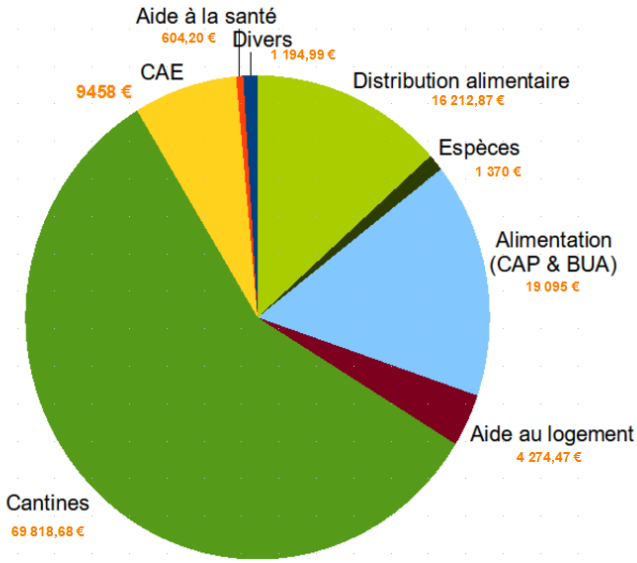

RÉPARTITION DES FAMILLES BÉNÉFICIAIRES DES AIDES FACULTATIVES

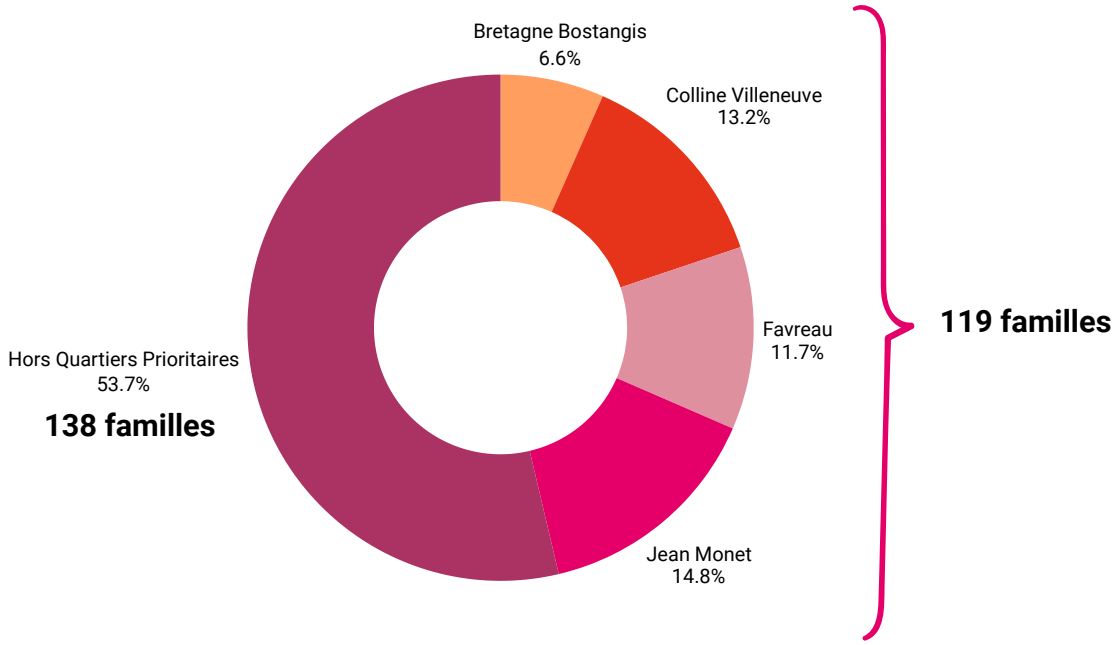

1 - LES AIDES ALIMENTAIRES

a) Les Paniers du Planty (aide alimentaire sous forme de colis)

Depuis 2011, le CCAS gère, coordonne et organise la distribution alimentaire en partenariat étroit avec la Banque Alimentaire.

En 2024, **678 ménages** (contre 742 en 2023) soit 1 468 personnes (contre 1 601 en 2023) ont bénéficié des colis alimentaires.

34 % des bénéficiaires de colis **ont moins de 14 ans.**

RÉPARTITION PAR TRANCHES D'ÂGE DES BÉNÉFICIAIRES DES PANIERS DU PLANTY

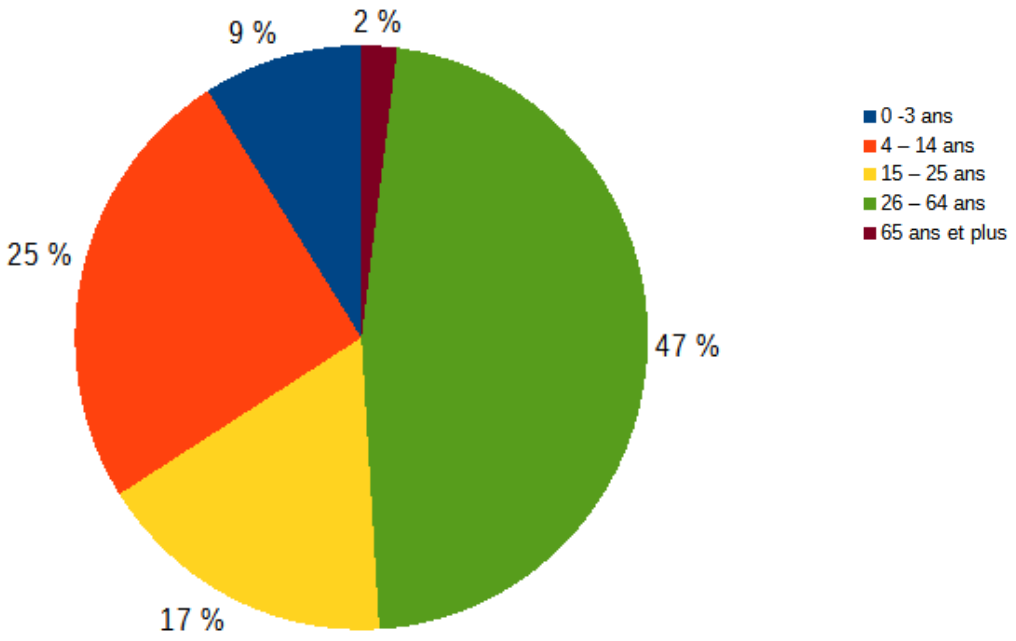

Chiffres clés :

99,02 TONNES DE DENREES DISTRIBUEES PAR LE CCAS

678 MENAGES BENEFICIAIRES REPRESENTANT **1 468 PERSONNES**

9 029 COLIS DISTRIBUES

934 PASSAGES EN REGIE POUR PAIEMENT

b) Les aides en espèces, Chèques Accompagnement Personnalisé (CAP) et Bons d'Urgence Alimentaire (BUA)

Ces aides permettent aux usagers de réaliser des achats alimentaires et d'hygiène de première nécessité, complémentaires aux colis des " Paniers du Planty ". En 2024, elles représentent près de **22 %** des aides facultatives allouées par le CCAS (contre 17 % en 2023).

- Les Chèques Accompagnement Personnalisé (CAP) se présentent sous la forme de tickets restaurants. Ils sont délivrés par carnet de 40 € (2x5 € + 1x10 € + 1x20 €) et utilisables dans la quasi-totalité des grandes surfaces choletaises. Ils sont attribués selon un barème par la Commission de Secours du CCAS.

- Les Bons d'Urgence Alimentaire (BUA) sont une aide ponctuelle sous forme de bons alimentaires de 5 € ou 10 € utilisables dans deux grandes surfaces choletaises situées à proximité du Pôle Social afin d'apporter une aide matérielle rapide, faute d'autres dispositifs mobilisables (type "Paniers du Planty", associations caritatives), à des personnes rencontrant des difficultés, pour satisfaire leurs besoins alimentaires primaires et se trouvant en situation de détresse.

- En 2024, ont été attribués par la Commission de secours :

- **674 carnets de CAP de 40 € correspondant à 197 dossiers soit 26 960 €** (+ 208 carnets par rapport à 2023)
- **23 dossiers de demande de secours en régie (aide délivrée en espèces) pour 1 990 €** (- 3 dossiers par rapport à 2023)
- **21 dossiers de demande de secours en Bons d'urgence d'aide alimentaire pour 640 €.**

c) Les aides à la cantine

L'aide à la prise en charge des repas de cantine demeure une part importante des aides alimentaires octroyées par le CCAS. En 2024, **344 demandes** soit **192** dossiers ont été accordées, soit une augmentation de **44 demandes en plus par rapport à 2023, soit +14,67 %.**

Elle est accordée si les familles remplissent 3 critères d'éligibilité :
- être domicilié à Cholet depuis plus de 3 mois,
- être de nationalité française ou étrangère (en situation régulière sur le territoire),
- avoir un Quotient CAF inférieur ou égal à 650.

Cette aide est apportée sous la forme d'un forfait de 80 repas par enfant crédité sur le compte " Mon Espace Famille " de chaque bénéficiaire (forfait réduit selon l'avancé du calendrier scolaire et la date de la demande de l'usager).

344

NOMBRE D'ENFANTS BENEFICIAIRES

24 730

NOMBRE DE REPAS ACCORDES POUR UN MONTANT DE **84 012,62 €**

86%

DES DEMANDES CONCERNENT LES ECOLES PUBLIQUES

RÉPARTITION DES ENFANTS BÉNÉFICIAIRES DES AIDES À LA CANTINE

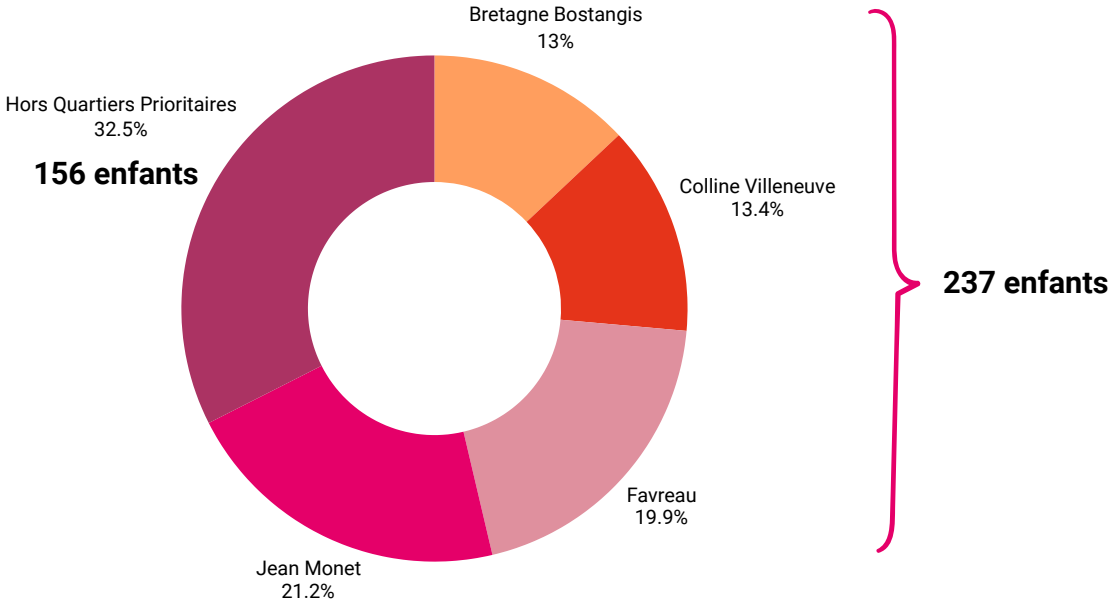

2 - LES AIDES AU LOGEMENT (PAIEMENT DES FACTURES D'ENERGIE)

En 2024, la Commission d'attribution a reçu **28 demandes** d'aide pour payer les factures d'énergie liées au logement. **22 ont été accordées,** concernant **16 familles** distinctes pour un montant de **5 153,04 €.**

Dans la continuité de 2023, la commission a été peu sollicitée cette année pour ce type d'aide. Le rappel auprès des travailleurs sociaux de la nécessité de solliciter prioritairement le Fonds Solidarité Logement (FSL) avant la commission du CCAS, l'utilisation des chèques énergie, la multiplication des primes durant l'année écoulée et une meilleure gestion de certaines familles dans le paiement de leur facture, expliquent cette diminution.

RÉPARTITION DES DEMANDES

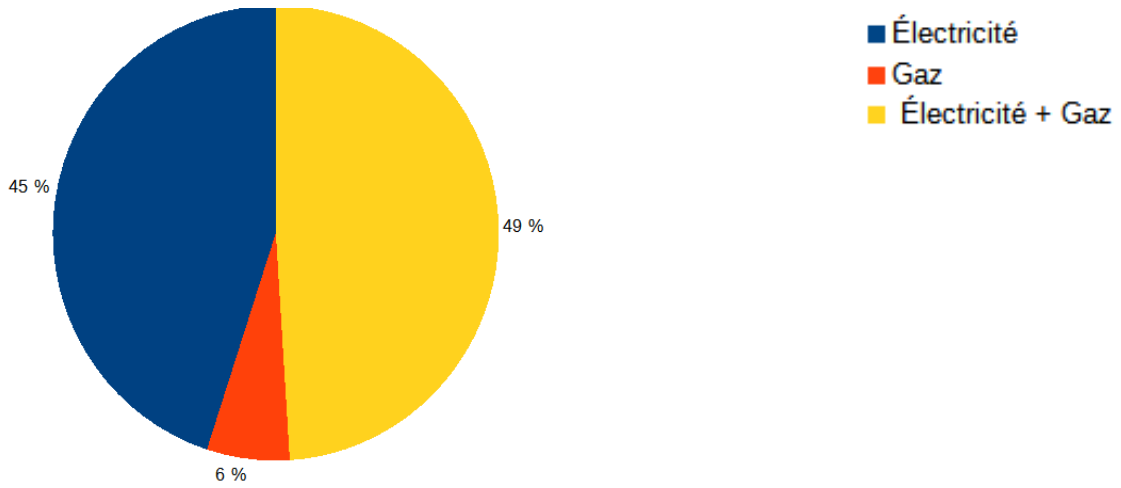

ÉVOLUTION DES AIDES AU PAIEMENT DES FACTURES D'ÉNERGIE

	2020	2021	2022	2023	2024
Électricité	20	16	12	6	11
Gaz	7	7	9	1	1
Électricité + Gaz				9	16
TOTAL				16	28

3 - LES AIDES AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU

Les fournisseurs d'eau allouent une dotation au CCAS de Cholet afin de contribuer à la prise en charge des factures d'eau pour ses abonnés en difficultés.

Les demandes sont étudiées dans des conditions analogues à la commission de secours mais sans prise en compte d'un Quotient Familial (QF) CCAS plafond.

En 2024, le CCAS a bénéficié d'une dotation de **61 750 €**.

25 dossiers ont été instruits représentant 25 demandes étudiées, contre 105 en 2023 (- 80 demandes). **19 ont fait l'objet d'un accord pour un total de 8 553 €** (soit un montant moyen alloué par ménage de **342,12 €**).
Les demandes sont en baisse malgré une prise en compte de la globalité de la facture (part consommation + part distribution).

4 - LES AIDES AUX ACCUEILS DE LOISIRS

En 2024, **222 demandes** ont été accordées pour 129 familles distinctes pour les accueils du mercredi et des vacances scolaires.
Sur ces 129 familles, 93 sont issues des quartiers prioritaires soit 72,09 % et 36 des autres quartiers de la ville soit 27,90 %.

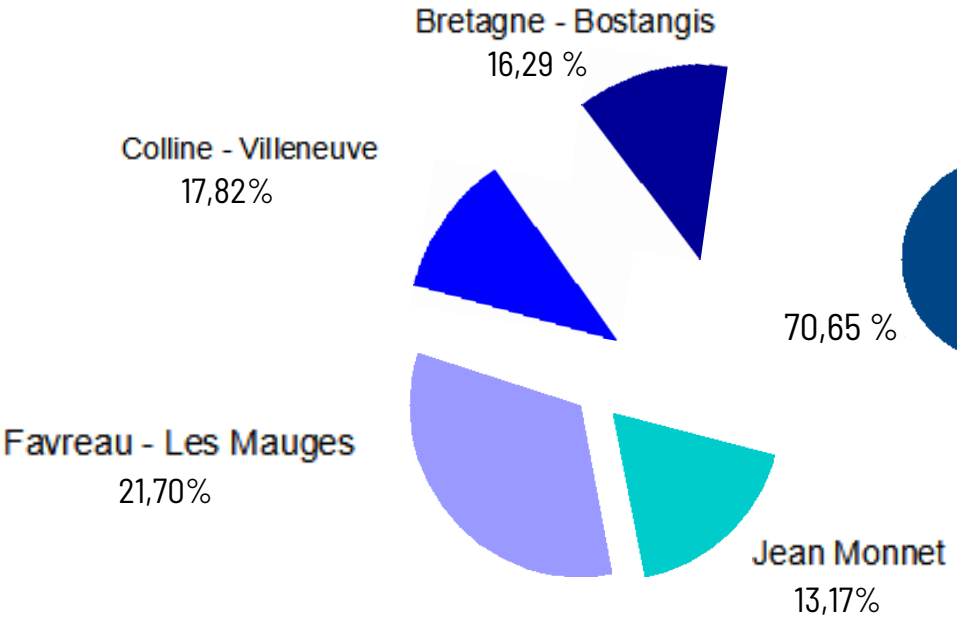

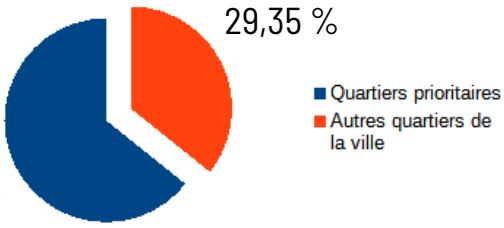

5 - AIDE AUX TRANSPORTS COLLECTIFS URBAINS

En 2024, le service a délivré 294 attestations permettant ainsi à des choletais n'ayant pas de droits ouverts à la CAF de bénéficier de la tarification solidaire de Choletbus.

6 - DIVERS

a) Le logement d'urgence

Suite à l'incendie de septembre 2023 qui a ravagé l'appartement d'urgence "rue de la Casse", la Collectivité s'est mise en quête d'une nouvelle solution. Après plusieurs mois de travaux pour un coût total de près de 72 500 euros, une maison de 138 m2 a été réhabilitée par les Services de la Ville. Avec une capacité d'accueil de 10 places, les clés ont été confiées à l'Association Bon Pasteur/CHRS Pelletier dans le cadre d'une convention de partenariat. Les premières familles ont pu être hébergées courant du mois d'octobre 2024 sur orientation du SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation). Cet hébergement dit "passerelle" prépare les bénéficiaires à leur future autonomie dans le cadre d'une location du parc privé ou public (appropriation de l'espace de vie, accompagnement dans toutes les démarches administratives du quotidien et dans l'entretien de l'habitat).

b) Les personnes indigentes ou abandonnées

Depuis novembre 2012, la Direction de l'Accueil et Protection aux Populations (DAPP) via son Service État-Civil s'appuie sur le CCAS afin de caractériser la situation d'indigence et/ou d'abandon d'un administré décédé sur Cholet à son domicile ou plus généralement au Centre Hospitalier, et pas forcément natif ou résident sur Cholet.

C'est ainsi qu'en 2024, le CCAS a été sollicité à 9 reprises (contre 6 en 2023). Aucun dossier n'a donné lieu à une prise en charge par la Ville. Les sépultures ont été financées directement par les organismes sociaux des défunts ou par la famille.

c) Les enquêtes ressources regroupement familial

Depuis le 2ème semestre 2023, ces enquêtes sont effectuées directement par le Service de l'Etat-Civil. Le CCAS n'intervient plus dans la gestion des enquêtes ressources des demandeurs.

8 ACTIONS ET ACTIVITÉS 2024 DU SERVICE SOLIDARTITÉ INSERTION

8 - LES INTERVENTIONS SOCIALES

1 - L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL INDIVIDUEL

a) L'accompagnement social

Depuis 2017, suite à la fin de la convention RSA avec le Département, les travailleurs sociaux du CCAS accompagnent le public cible suivant :

Les personnes seules ou en couple, sans enfant mineur, âgées de plus de 25 ans jusqu'à l'accès aux droits à la retraite à l'exception des bénéficiaires du RSA avec une orientation sociale et des personnes sous mesures de protection (curatelle, tutelle …)

L'équipe des travailleurs sociaux est composée de 6 professionnelles :

- 2 conseillères en Économie Sociale et Familiale
- 4 assistantes de service social dont une titulaire du diplôme de conseillère conjugale et familiale

Cela correspond à 6,9 Équivalents Temps Plein (ETP) effectif (pour 7,7 ETP théoriques)

Chiffres clés :

- **757** PERSONNES SUIVIES EN FILE ACTIVE
- **2 342** ENTRETIENS PHYSIQUES REALISES
- **1 799** ENTRETIENS TELEPHONIQUES
- **10 720** MAILS ENVOYES
- **21 870** MAILS RECUS

La file active des Travailleurs sociaux poursuit **sa hausse** en 2024. On dénombre **757** personnes accompagnées contre 703 en 2023 soit une augmentation de 7,7 %.
Cette progression témoigne du fait que, malgré une dynamique socio-économique globalement positive sur le territoire choletais, un certain nombre de situations sociales complexes et difficiles persistent.

Au cours de cette année, les travailleurs sociaux ont constaté une hausse significative des accompagnements de personnes sans domicile fixe (SDF) ou en hébergements. Cette évolution met en lumière les problématiques liées au logement, à la précarité économique et à la vulnérabilité sociale.
Les entretiens réalisés dans le cadre de ces accompagnements restent soutenus et chronophages. Le suivi des publics précaires notamment ceux sans solution d'hébergement stable, requiert un investissement relationnel important, un travail de coordination avec les partenaires de la veille sociale. Les démarches administratives et sociales sont souvent complexes.

b) Les interventions sociales

En 2024, les professionnels du pôle interventions sociales ont assuré **2342 entretiens physiques** au service et **102 visites à domicile** (hors enquête expulsion locative). S'agissant des demandes d'aides financières formulées par les travailleurs sociaux du service, elles sont en légères hausse par rapport à 2023 (95 en 2024 contre 86 en 2023).

Nature des interventions		2021		2022		2023		2024	
Demande de RSA		27		36		30		29	
Demande de Fonds de Solidarité Logement	Accès	21	62	15	64	13	61	11	81
	Maintien	51		49		48		70	
Demande d'Accompagnement social lié au logement (ASLL)		18		20		9		16	
Demande d'Aides financières	Conseil Départemental	8	112	6	134	3	86	7	95
	CCAS	82		112		59		76	
	Secours Catholique	5		1		4		3	
	CPAM	4		8		11		4	
	MSA	0		0		0		0	
	Caisse de retraite	13		5		3		5	
	Autres	0		2		6		0	
Relais Famille de France (surendettement)		0*		0		2		1	

* la convention de partenariat avec Familles de présence était caduque en 2021

c) La coordination de la gestion de situations préoccupantes

Le Service Solidarité Insertion joue un rôle central dans la coordination et la mise en lien des signalements de personnes dont la situation est préoccupante ou nécessite une attention particulière. Le travail de veille social y est essentiel.

En 2024, **120 signalements** ont été portés à la connaissance du service contre 84 en 2023 soit une augmentation de 30%.

Les motifs des signalements sont variés :

• Violences conjugales et/ou intra-familiales : 10 %
• Personnes en situation de grande vulnérabilité (personnes retraitées/ sous mesure de protection) : 8%
• Personnes en souffrance psychique : 6 %
• Personnes sans solution d'hébergement nécessitant une demande de mise à l'abri via le 115 : 78 %

Au total, **94 signalements concernent des personnes sans-abri dont 21 femmes**.

Ces signalements proviennent principalement des agents d'accueils du CCAS, de la Maison du Département, de la police municipale et nationale, des pompiers, de l'hôpital mais aussi d'élus et de certains riverains sensibilisés à ces situations.

Face à cette augmentation préoccupante, le service a mis en place une veille sociale renforcée. Des échanges quasi quotidiens ont lieu avec les deux maraudes : France Horizon d'une part et Emmaüs / Secours Catholique de l'autre.

L'objectif est d'assurer une meilleure prise en charge des personnes, un suivi adapté et un relais efficace des signalements avec l'ensemble des acteurs sociaux vers les dispositifs d'hébergements.

d) La coordination sociale aux Paniers du Planty

Sur l'année 2024, le nombre de ménages ainsi que le nombre de bénéficiaires des distributions régulières, exceptionnelles ou urgentes a sensiblement diminué (respectivement, 8,40% et 8,35%).
Il est à noter une augmentation importante du volume de colis attribués (+ 851) et ce malgré un poids des produits alimentaires en chute (- 9,06 tonnes).
L'affluence sur les distributions restant importante, le service a maintenu la distribution supplémentaire, un jeudi par mois (soit 9 distributions mensuelles au lieu de 8) initiée en 2022.
A noter l'augmentation constante de la précarité alimentaire et donc de la durée de l'aide apportée.

Les bénévoles des Paniers du Planty :

Les bénévoles actifs aux Paniers du Planty étaient au nombre de **32** en 2024 : 19 personnes sont retraitées, 4 sont salariées et 4 demandeurs d'emploi, 1 personne en arrêt longue maladie et 4 étudiants ou lycéens.

Profil des bénévoles des Paniers du Planty :

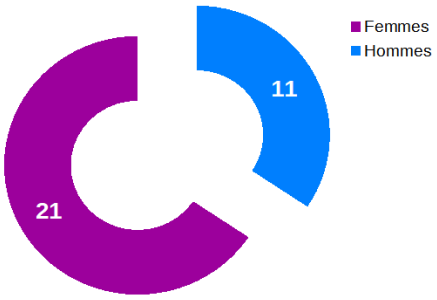

- **65 % de femmes et 35 % d'hommes**

- **Une moyenne d'âge de 54 ans**

Répartition par âge des bénévoles des Paniers du Planty

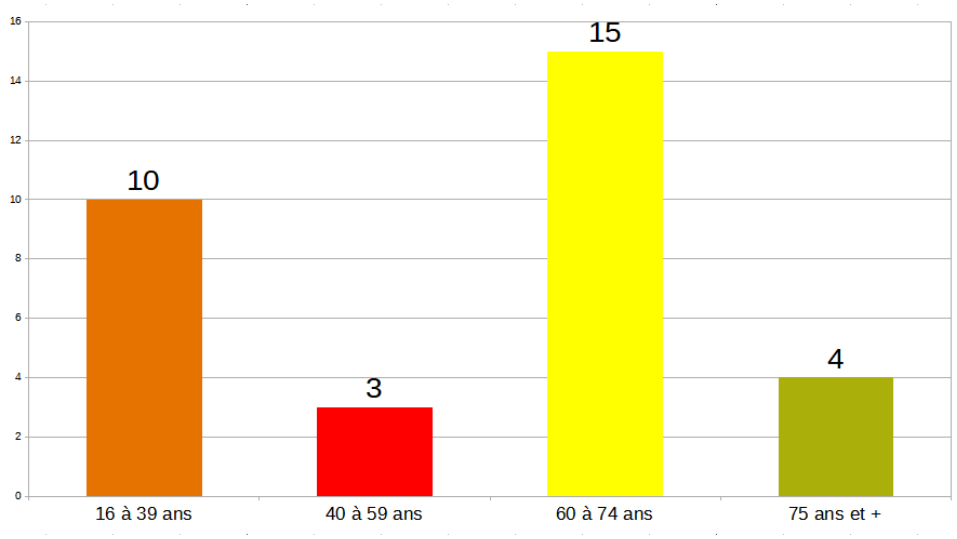

LE PROFIL TYPE D'UN BÉNÉVOLE
DES PANIERS DU PLANTY EN 2024

Identique aux années précédentes :
Une femme âgée de 67 ans, retraitée

Les bénévoles ont été actifs à hauteur de **4 093 heures.**

Nous avons également au cours de l'année accueilli 3 jeunes en Service National Universel (SNU 72 heures). Ainsi Marwan BOUDAUD CHAOUKI a terminé et validé en juin 2024 la 2nd phase (84 heures obligatoires). Il a choisi ensuite d'intégrer l'équipe de bénévoles et étant lycéen, il est présent à chaque vacance scolaire. Lizéa POHARDY a rejoint l'équipe en juillet 2024, lycéenne dans l'aide à la personne, elle a souhaité compléter ses heures acquises dans d'autres missions (périscolaire, soutien scolaire) et découvrir un autre domaine et d'autre public. Enfin Clémence DINDAULT a rejoint l'équipe en décembre 2024. Lycéenne en première générale elle a souhaité découvrir le fonctionnement d'une structure caritative.

LYDIE CHEVALIER
ASSISTANTE SOCIALE

Cette année 2024 a été marquée par le réaménagement de l'espace distribution. En effet, les 2 vitrines réfrigérantes ont cessé de fonctionner à quelques semaines d'intervalle. La distribution a donc reçu 2 nouvelles vitrines. En raison d'un manque de ventilation dans l'espace, les services techniques ont décidé de déplacer les équipements afin qu'ils soient placés sur des murs plus froids (côté Banque Alimentaire). Par conséquent, ce déménagement a nécessité une réflexion sur le réaménagement du circuit de distribution. Ce fut l'occasion d'y associer les bénévoles tant dans la réflexion que dans l'installation.

Depuis juin 2024, une convention a été signée avec DONS SOLIDAIRES qui permet au CCAS via les Paniers du Planty de délivrer des produits d'hygiène avec les colis alimentaires. Ainsi par exemple les familles peuvent bénéficier de couches pour les enfants une fois par mois.

e) L'Action Educative Budgétaire (AEB)

L'action éducative budgétaire est mis en place depuis 2018, elle a pour objectif d'accompagner et de soutenir les usagers du service Solidarité Insertion qui rencontrent des difficultés dans la gestion de leur budget. Ils peuvent être orientés par les travailleurs sociaux du service ou par des partenaires dans le cadre de leur accompagnement ou par le biais de certaines commissions (CCAS ou CSL). Certains usagers peuvent également en faire eux même la demande.

Estelle JEANSON, Conseillère en Economie Sociale et Familiale (CESF) accompagne alors ces personnes afin qu'elles retrouvent à terme une autonomie dans la gestion de leur budget.

Les difficultés budgétaires sont souvent la cause ou le symptôme d'autres difficultés. Le budget est donc utilisé comme porte d'entrée pour accompagner les personnes dans leur globalité, en résolvant avec elles toutes les problématiques (emploi, santé, logement...) qui mettent en péril l'équilibre financier.

Chacun est acteur, la CESF recherche avec les personnes des solutions adaptées, tout en leur apportant une aide à la décision. La CESF les informe et les conseille pour leur permettre de faire des choix budgétaires en fonction de leurs capacités et de leurs projets.

L'accompagnement s'effectue au rythme de la personne, et toujours avec l'adhésion de la famille. La CESF intervient sous forme d'entretiens individuels.

Un plan d'action est construit et défini dans un contrat d'engagement, co-signé par la CESF et la personne suivie. Y sont notés le projet de l'usager, les objectifs à atteindre, la fréquence des rencontres et la durée d'intervention qui peut varier de quelques mois à 2 ans maximum.
A chaque fin de contrat, un bilan intermédiaire est réalisé, afin de faire le point sur l'évolution de la situation, réajuster et/ou refixer d'autres objectifs, renouveler ou non le contrat.

En 2024, **4 personnes ont bénéficié de l'AEB** et les mesures se poursuivent en 2025.

2 - LES ACTIONS PARTENARIALES

Le Service Solidarité Insertion à travers ses 8 intervenants sociaux et son chef de service est présent dans de nombreuses actions partenariales.

a) Les groupes de travail

Le service participe activement à une dizaine de groupes de travail locaux parmi lesquels :

LE GROUPE "LOGEMENT"

Le groupe de travail " Logement " existe depuis plusieurs années et a pour objectif de développer une culture commune, de favoriser l'interconnaissance en réunissant tous les acteurs de terrain.
Outre l'apport de connaissance sur des thématiques en lien avec le logement, chaque réunion est aussi l'occasion de faire le point sur les actualités des partenaires présents autour de la table.

En 2024, le CCAS a participé aux 3 rencontres avec les acteurs du territoire concernés:
Sèvre Loire Habitat, Logi-Ouest, Meldomys locatif, Habitat Jeunes du choletais, les toits du cœur, l'Association Ligérienne en Addictologie (ALIA), la Maison Du Département (MDD), France Horizon, la résidence sociale Adoma, le Centre d'Aide des Demandeurs d'Asiles (CADA), Cité caritas, le Foyer Pelletier-Bon Pasteur, la Mission Locale, Afodil, les apprentis d'Auteuils, les structures d'insertion du territoire Choletais comme Fil d'Ariane, l'Éclaircie, la Régie de Quartier Actif et Ménage Service.

La première rencontre de l'année a porté sur la présentation des missions d'Emmaüs, nouvellement arrivé dans le groupe. La seconde réunion a été consacrée à la présentation du dispositif Facil'log 49 puis notre dernière rencontre a portée su les dispositifs proposés par Action logement.
La mobilisation des partenaires y est toujours très forte. Nous comptabilisons aujourd'hui 23 partenaires du choletais ce qui en fait un lieu riche en échange et en partage d'information.

LE GROUPE “SOUFFRANCE PSYCHIQUE”

Comme indiqué dans les précédents rapports d'activité, le Groupe de travail " souffrance sociale et psychologique " existe depuis plusieurs années et a pour objectif de favoriser le lien et la connaissance des acteurs du choletais accueillant un public en souffrance sociale et psychologique. Le groupe se réunit chaque trimestre de l'année. Outre la présentation de structures, de dispositifs ou l'apport de connaissances sur des thématiques ou des échanges autour d'expériences, chaque réunion est aussi l'occasion de faire le point sur les actualités des partenaires présents autour de la table.

Participent aux réunions en fonction de leurs disponibilités le Centre Hospitalier, la Polyclinique du Parc, la Maison du Département (MDD), le Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) Soleil, la Mission Locale, France Horizon, l’Éclaircie, l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), la résidence Habitat Jeunes du Choletais, la Gautrèche, l'ADAPEI 49, la Mutualité Sociale Agricole (MSA), la résidence l'ENVOL, la résidence Adoma, La Maison des Adolescents (MdA), le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) / Instance Gérontologique de l'Agglomération Choletaise (IGEAC), le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et Cholet Agglomération (Service Santé et Handicap).

En 2024, le groupe de travail s'est réuni **3 fois**. La première rencontre de l'année a permis d'une part la présentation des activités de l'appart Eco Actif de la Régie de Quartier et d'autre part la présentation d'une cartographie des dispositifs de coordination de situations complexes sur le territoire départemental. Pour faciliter le repérage des différents dispositifs d'appui à la coordination existant sur le territoire, un sous-groupe de travail avec 5 volontaires du groupe s'est créé afin de réfléchir à la construction de ce document récapitulatif.

La seconde réunion a porté dans un premier temps sur la présentation de la mission de case manager (nouvelle mission de coordination de l’hôpital sur les situations complexes) au sein du pôle de santé mentale du centre hospitalier et dans un second temps sur la présentation de l'UDAF et de la mission des mandataires judiciaires.
La troisième et dernière réunion de l'année a accueilli 2 nouveaux partenaires : la cheffe de service du foyer d’hébergement de l'ADAPEI et un coordonnateur de parcours du Service d’Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) de l'association la Haie Vive. Cette réunion a présenté la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS).

Chaque rencontre est l'occasion d'apprentissage de nouvelles connaissances et de partage des pratiques.

LE RÉSEAU “VIOLENCES CONJUGALES”
LE GROUPE “CARREFOUR SANTÉ”
LE GROUPE “SANTÉ MENTALE ET LOGEMENT”
LE GROUPE “COLLECTIF SANTÉ CHOLETAIS”
LE GROUPE “ACCÈS AUX DROITS DANS UN CONTEXTE NUMÉRIQUE”
LE GROUPE “ SPORT - SANTÉ - NUTRITION”
LE GROUPE “PRÉVENTION SUICIDE”

LE RÉSEAU "ADDICTOLOGIE"

Le CCAS est signataire de la charte partenariale depuis 2020 et a ainsi intégré le comité des acteurs en addictologie du Maine-et-Loire (CAAD49). Le but de cette instance est de coordonner et de faire connaître les différents acteurs en addictologie sur le département du Maine-et-Loire.

En 2023, il y a eu 3 conférences des partenaires qui ont eu lieu à Angers. En parallèle et sur notre territoire de Cholet, **2 " P'tit dèj' addicto "** ont eu lieu. Ce sont des temps d'échanges qui ont pour but de favoriser la connaissance des partenaires d'un même territoire et de développer une culture commune en addictologie.

LE GROUPE DES TECHNICIENS DE L'UNION DÉPARTEMENTALE DES CCAS DE MAINE-ET-LOIRE (UDCCAS 49)

En juin 2024, le Service Solidarité Insertion a accueilli le groupe départemental des techniciens de l'UDCCAS. En tant qu'adhérent, le CCAS participe aux réflexions et échanges de pratiques en lien avec les règlementation en vigueur et leurs évolutions. Le 10 octobre, à l'occasion des 20 ans de l'UDCCAS, le Service Solidarité Insertion a présenté 3 actions "innovantes" : Les Paniers du Planty, Les rencontres du lundi et les ateliers du Bien-être.
Les 40 initiatives présentées lors de cette journée font l'objet d'un livret de recueils partagé désormais par tous les CCAS et CIAS du Département.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BANQUE ALIMENTAIRE DE MAINE-ET-LOIRE

Ces groupes mobilisent un à deux professionnels du service, à raison de 3 à 6 réunions de 2h30 par an, auxquelles s'ajoutent des temps de préparation et des temps forts.

b) Les commissions - Instances locales

Le Service Solidarité Insertion participe activement aux instances suivantes au travers de la présence d'un professionnel, du Chef de Service ou des élus.

- La Commission Sociale de Logement (CSL) :
Les Commissions Sociales Logement (CSL) ont pour mission d'étudier les demandes d'accompagnement social lié au logement (ASLL) visant à accompagner les ménages dans une démarche d'autonomie lors de l'accès dans un logement ou du maintien dans celui-ci.
Lors de cette instance, les travailleurs sociaux sont conviés à présenter la situation des personnes auprès des membres de la commission afin qu'ils puissent statuer sur chaque demande.

A Cholet, la Commission Sociale Logement est composée de :
- Une responsable de la Maison du Département (MDD) qui assure la présidence,
- Une représentante du CCAS, coordonnatrice du pôle interventions sociales,
- Une représentante des organismes d'habitation à loyer modéré, Sèvre Loire Habitat,
- Un travailleur social de la MDD.

En 2024, le Service Solidarité Insertion du CCAS a participé aux 12 Commissions Sociales Logement, organisées par le Département. Cette instance se réunit une fois par mois à raison de 3 heures par commission.

20 nouvelles mesures d'accompagnement social lié au logement (ASLL) ont été sollicitées par les travailleurs sociaux du CCAS contre 21 en 2023.
Il s'agit d'une intervention spécifique, de durée limitée, subordonnée à l'adhésion des ménages concernés. La durée de l'accompagnement est en moyenne de 5 mois mais 13 personnes accompagnées par le CCAS ont eu besoin que cet ASLL soit renouvelé du fait de la complexité de la situation.

- La Commission Partenariale du PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) :

La commission partenariale du PLIE s'est réunie **11 fois en 2024**, soit une fois par mois à l'exception du mois d'août. Lors de ces commissions, les situations des demandeurs d'emploi qui entrent ou sortent du dispositif y sont présentées. Différents acteurs du Choletais se retrouvent autour de la table pour évoquer ces situations : Pôle Emploi, la Mission Locale, le Conseil Départementale, le Service Emploi du Choletais et le CCAS.

- La Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions (CCAPEX) :

Cette Commission a pour enjeu d'intervenir le plus en amont possible dans la procédure et auprès d'un plus grand nombre de ménages. Elle examine les situations des personnes en impayé de loyers résidant à Cholet, c'est à ce titre que le CCAS y est convié.
En 2024, nous avons participé aux **5 CCAPEX** et aux **5 Commissions Réquisition de la Force Publique** (CRFP). Lors de ces commissions sont étudiées les situations d'expulsions locatives particulièrement complexes.

Les travailleurs sociaux du CCAS exercent des missions d'« aller-vers » en direction des locataires en impayés de loyer dans une démarche de prévention des expulsions locatives. À chaque étape nécessitant la réalisation d'un diagnostic social et financier, le travailleur social adresse un courrier avec une proposition de rendez-vous. En l'absence de suite donnée à la proposition de rencontre, le travailleur social essaie de les contacter par téléphone et une visite au domicile est réalisée.

Cette procédure vise à rencontrer les ménages au plus tôt pour éviter la procédure d'expulsion. Les enjeux de ces rencontres avec les travailleurs sociaux sont de :

- Rappeler au locataire l'obligation de paiement du loyer,
- Expliquer la procédure d'expulsion,
- Inciter le locataire à reprendre contact avec son bailleur et amorcer une médiation,
- Proposer un accompagnement social et ainsi trouver des solutions adaptées à sa situation.

En 2024, **127 rendez-vous** ont été proposés contre 85 en 2023 et **45 visites à domicile** ont été effectuées par les travailleurs sociaux du CCAS.

On constate une augmentation des personnes reçues dans le cadre de la prévention des expulsions locative qui peut être attribuée à une amélioration des méthodes de contact.

En effet, l'utilisation des SMS et des appels permet d'atteindre plus facilement les personnes en difficulté notamment celles qui ne se déplaceraient pas spontanément. Le contact une fois établi, facilite l'engagement et réduit le non recours aux dispositifs d'aide.

Concrètement, **63 personnes** (49,6%) ont pu être rencontrées dans le cadre de cette procédure avec ces nouvelles modalités de mise en œuvre contre 48 personnes en 2023.

- La Cellule d'Analyse croisée des situations psychosociales complexes :

7 cellules en 2024 de 1h15.
8 situations ont été étudiées. Aucune n'a été présentée par le Service Solidarité Insertion cette année.

Cette rencontre partenariale mensuelle s'inscrit dans le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) mené par Cholet Agglomération.
Conçue comme une instance de réflexion, la cellule repose sur les regards croisés de différents professionnels autour de l'analyse et du traitement de situations nécessitant une veille commune. Elle constitue un appui aux professionnels de terrain, par une prise en charge décloisonnée des situations.
Les 8 membres permanents sont issus des structures suivantes :

- Centre Hospitalier (Secteur Santé Mentale)
- CCAS de Cholet
- MDD
- UDAF
- France Horizon
- ALIA
- Cholet Agglomération

- La Commission d'Attribution des Logements de Sèvre Loire Habitat (SLH) :
(Présidée par Laurence TEXEREAU)

1 commission par semaine (sauf en août) soit 48 demi journées de 2h30 en moyenne.

- La Commission de Veille Sociale du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) :

La Coordination de la Veille Sociale est un dispositif partenarial qui a pour objectif premier d'optimiser les ressources du territoire et de répondre au mieux aux besoins des personnes en situation de grande précarité.

En 2024, le CCAS a participé aux 7 commissions composées de plusieurs acteurs du territoire :

- France Horizon (l'équipe intervenant en maraude)
- Cité Caritas – La Gautrèche
- Bon pasteur – CHRS Pelletier
- ALIA
- Centre Hospitalier de Cholet (Permanence d'accès aux soins santé -PASS)
- Maison du Département (MDD)
- Le Service solidarité insertion du CCAS
- SIAO49

Les objectifs techniques de ces rencontres sont :

- de rendre visible toutes les situations préoccupantes enkystées dans l'urgence et/ou la rue,
- d'apporter des réponses adaptées,
- de faciliter la mise en place d'un plan d'action individualisée par la coordination des acteurs,
- de veiller à ce que toutes personnes puissent bénéficier de l'accès à une évaluation, d'un accompagnement vers un hébergement ou toute autre forme d'accompagnement,
- de suivre le parcours de ces personnes,
- de connaître les actualités de chacun des partenaires.

En 2024, sept à huit situations de personnes en grande précarité ont été examinées à chaque commission de veille sociale ; cela témoigne d'un besoin croissant d'accompagnement de ces publics.

Ces rencontres partenariales jouent un rôle central dans la prise en charge des personnes sans domicile fixe et constituent un levier essentiel pour leur accès à l'hébergement et aux dispositifs d'accompagnement social et médico-social.

c) La Maison des Adolescents (MdA)

La Maison des Adolescents 49, antenne de Cholet, est constituée d'une équipe pluridisciplinaire (infirmiers, pédopsychiatre, psychologues, sage-femme, conseillères conjugales et familiales, assistantes sociales), mise à disposition de leurs institutions respectives (Hôpital, Education Nationale, CCAS…).

“En qualité d'assistante sociale et conseillère conjugale et familiale, je suis mise à disposition par le CCAS à hauteur de 10 %.
Dans ce cadre, je suis présente sur place tous les lundis de 16 heures à 19 heures (absente lors des vacances scolaires), pour l'accueil des adolescents seuls ou accompagnés, des familles d'adolescents et des professionnels en lien avec l'adolescence.
En complément, je participe deux fois par mois à la réunion hebdomadaire du jeudi après-midi (étude cas clinique, fonctionnement et organisation du site).”

ÉVA CARDAMONE EDMOND
ASSISTANTE SOCIALE -CESF

Temps de Regroupement Équipes MdA

ÉVA CARDAMONE EDMOND
ASSISTANTE SOCIALE -CESF

"En 2024, j'ai participé à trois journées institutionnelles à Angers.
Il s'agit de regrouper les équipes des antennes MDA 49 et de travailler ensemble pour mutualiser nos compétences et homogénéiser nos pratiques ou en repérer les singularités.
Ce temps d'échange institutionnelle permet de créer une dynamique d'équipe et de faire état des vécus de chaque site (Cholet, Angers, Saumur).

Puis comme chaque année, en septembre, a eu lieu la journée régionale des MDA (cette année en Loire Atlantique).
L'objectif de cette journée était de pouvoir se rencontrer entre accueillants des MDA des Pays de la Loire. Celle-ci a été organisée sur le thème "Comment travailler en Maisons des Ados autour du Corps ".

Nouveauté 2024 : Travail en Transversalité avec le PRE

Cette année et pour la première fois en qualité d'accueillante MDA et agent de la collectivité j'ai pu intégrer l'Équipe Pluridisciplinaire de Soutien (EPS) du Programme de Réussite Éducative (PRE).

Sur Cholet, la Réussite Éducative s'adresse aux enfants et aux adolescents âgés de 2 à 16 ans présentant des signes de fragilité d'ordre scolaire, social ou de santé (habitants des quartiers prioritaires).
Le Programme de Réussite Éducative (PRE) a pour but la prise en charge individualisée d'enfants en "fragilité" repérés la plupart du temps en milieu scolaire.
Le dispositif repose sur l'idée d'une approche globale des difficultés rencontrées par les jeunes ainsi qu'une double volonté de placer la famille au centre de l'action et amener les différents acteurs du champ éducatif à coopérer.

Le PRE peut contribuer à améliorer les conditions de réussite de l'enfant en proposant des actions variées :

- Accompagnement à la scolarité.
- Aide à la maîtrise de la langue.
- Aide au bien-être (social, psychologique)
- Accompagnement vers l'accès aux loisirs, aux sports et à la culture.
- Appui aux parents dans leur rôle éducatif...

Pour intégrer le PRE, les requérants (assistante sociale scolaire, CPE, professeur principal, éducateur de prévention…) doivent saisir l'Équipe Pluridisciplinaire de Soutien.

Véritables piliers du dispositif, les EPS permettent d'associer les professionnels de différents champs (scolaire, santé, accompagnement social, éducatif) pour définir collectivement un parcours individualisé adapté à l'adolescent et à ses fragilités. Elles se réunissent à Cholet, en moyenne une fois par trimestre pour les collégiens et proposent des parcours individualisés.

NOS PARTENAIRES

En 2024, les liens avec nos partenaires locaux se sont particulièrement étoffés notamment avec la mise en place de permanences au sein du CCAS à destination des choletais et habitants de l'Agglomération.

Ainsi, 10 conventions ont été signées au cours de ces derniers mois.

Cette offre de proximité permet de répondre aux thématiques liées au logement, à l'aide aux victimes, à l'accès aux droits, au conseil numérique ou l'assistance juridique.

Ce sont près de 220 personnes qui ont franchis les portes du CCAS pour accéder à ces différents services de proximité répartis sur 21 demi journées mensuelles.

JEAN-MICHEL DOUILLARD
CHEF DE SERVICE

ZOOM

DOREL

Depuis 2021, un partenariat solidaire est instauré entre le CCAS et la société Dorel, spécialisée dans les articles de puériculture.
Ce partenariat s'est concrétisé par des dons de matériel au profit des familles les plus démunies. Dès le départ, Dorel a fourni plusieurs équipements essentiels tels que biberons, sacs à langer et poussettes.

En juin 2024, le CCAS a entrepris de renouveler cette collaboration permettant ainsi de bénéficier d'un don encore plus conséquent. Face à l'ampleur de cette dotation (5 palettes livrées), une organisation spécifique a dû être mise en place. Il a notamment été décidé que toute demande de gros matériel de puériculture soit accompagnée d'une note sociale justifiant la situation de la famille bénéficiaire.

Cette démarche vise à garantir une répartition équitable des dons en fonction des besoins réels des usagers.

Ainsi en 2024, la Commission des secours du CCAS a pu attribuer 4 dons de matériels de puériculture de première nécessité pour soutenir 4 familles en situation de précarité. Les dons comportent une large gamme de produits. Des articles de grande valeur tels que poussettes, nacelles, chaises hautes, sièges auto, lits parapluie mais aussi du petit matériel tels que sacs à langer, kits de naissance (avec sucettes et biberons), trousses de toilette et doudous.

LOGEMENT D'URGENCE

2024 a aussi été l'année de la reconduction du partenariat avec l'association Monsieur VINCENT (ex Bon Pasteur/CHRS Pelletier). Le CCAS a de nouveau confié les clés d'une maison réhabilitée par la Collectivité pour l'accueil des familles en rupture dans leur parcours d'hébergement.
Ce logement de type 6 offre 10 places pour l'accompagnement vers l'autonomie.

3 - L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

80 participants ont été accompagnés en 2024 suite aux attributions consécutives des différentes Commissions Partenariales PLIE.

L'année 2024 a fait l'objet de **24 entrées** et de **23 sorties** dont **12 positives** :

• 2 "CDI temps plein",
• 2 "CDI temps partiel"
• 1 "CDD plus de 6 mois temps partiel"
• 4 "Intérim + de 6 mois temps plein"
• 2 "Intérim de + de 6 mois temps partiel"
• 1 "création d'entreprise"

et **11 "sortie autre"** :

• 4 "non respect du contrat"
• 2 "non adhésion"
• 2 "problèmes de santé"
• 1 "déménagement"
• 1 "congé maternité"
• 1 "démission"

L'opération a consisté à proposer un accompagnement individualisé et renforcé selon les besoins de chaque participant convoqué, à établir un bilan professionnel avec chaque participant, évoquer les potentiels et freins à l'employabilité puis élaborer et mettre en œuvre des étapes emploi, formation et/ou remobilisation en lien avec les opérations PLIE 2024 existantes :

- Étapes emploi (tous contrats confondus) : 51 étapes réparties sur 39 participants
- Actions de Mobilisation redynamisation : 43 participants
- Actions de médiation à l'emploi organisées par la chargée de relation entreprises : 10 participants
- Formation préqualifiante : 3 participants
- Emploi Insertion : 7 participants

Chiffres clés :

80 participants durablement éloignés de l'emploi ont été accompagnés de manière individualisée et renforcée soit **29 hommes** et **51 femmes**. A l'entrée dans le PLIE en 2024, 56 personnes sont DELD (demandeur d'emploi de longue durée), 32 sont issues des QPV, 32 sont seniors et 26 bénéficiaires des minimas sociaux.

“L'action consiste à accueillir et accompagner les personnes dites participants, en difficulté d’insertion sociale et professionnelle dans le cadre du Plan Local pour l’Insertion et l’Emploi du Choletais, dans leurs démarches d’accès et d’intégration dans l’emploi durable. En effet, le CCAS et plus précisément son Service Solidarité Insertion a souhaité mettre en place cette opération d’accompagnement afin d’établir une complémentarité avec les dispositifs d’accompagnement social et d’aides financières existants. Ce lien est aussi valable dans l'autre sens. En effet, l'accompagnement PLIE au CCAS permet à un public ne relevant pas du CCAS d'avoir accès plus facilement aux aides légales et facultatives. “

LYDIE PAUVERT
CONSEILLÈRE SOCIO PROFESSIONNELLE

4 - LES ACTIONS A DIMENSION COLLECTIVE

a) Les ateliers bien-être : " du temps pour soi "

Le CCAS propose depuis plusieurs années des ateliers bien-être. L'objectif de ces ateliers est de **restaurer l'estime de soi et revaloriser la personne** par l'apprentissage de gestes simples, conseils et soins lui permettant d'être autonome dans la gestion de son hygiène corporelle personnelle.

Les ateliers bien-être contribuent également à la **création du lien social**, **à encourager le bien-être** chez les personnes et ainsi **favoriser l'insertion sociale et professionnelle** en soignant son apparence et sa présentation.

Cette action vise enfin à optimiser la relation d'aide car l'accompagnement socio-esthétique est réalisé en lien étroit avec les travailleurs sociaux prescripteurs de cet accompagnement.

Les ateliers bien-être sont animés par Madame Éloïse PILET, socio-esthéticienne, qui transmet après chaque séance un compte rendu au professionnel prescripteur, avec l'accord du bénéficiaire.

En 2024, l'action a été reconduite sur les mêmes modalités que les 2 années précédentes à savoir l'ouverture de **10** places pour les personnes habitant en quartiers prioritaires et **10** places pour des personnes habitant hors des quartiers prioritaires de Cholet, avec l'objectif de pouvoir proposer **3 à 4** séances individuelles à chaque bénéficiaire et **2** ateliers collectifs.

Une réunion de présentation aux futurs bénéficiaires a été organisée le 19 juin 2024 et a réuni **12** personnes.

Les ateliers ont été proposés au total à **25** personnes (**20** femmes et **5** hommes) mais au final ce sont **16** personnes (4 hommes et 12 femmes) qui en ont bénéficié et ont rencontré Éloïse PILET lors d'ateliers individuels.

Deux ateliers collectifs sont également été proposés. Malheureusement, seule 1 personne était présente pour le premier atelier. Celle-ci a réalisé un soin du visage avec des ingrédients de cuisine. Elle a beaucoup apprécié ce temps tout en regrettant de ne pas pouvoir le partager avec d'autres personnes. Cette même personne a participé au second atelier qui a réuni 3 personnes autour d'un soin des mains. Toutes 3 ont apprécié ce moment qui leur a permis d'apprendre de nouvelles choses, prendre un temps pour soi et partager des expériences personnelles.

“Comme les années précédentes, les bénéficiaires soulignent les bienfaits de ces ateliers, un moment de relaxation et de détente qu'ils ne peuvent pas s'offrir, inconnus pour certains, mais aussi la satisfaction d'avoir accompli un effort, un objectif, d'avoir oser rencontrer une nouvelle personne et sortir de chez soi, et le bénéfice de prendre soin de soi sous la bienveillance de Madame PILET. “

VANESSA AUDEBEAU
ASSISTANTE SOCIALE

BILLETTERIE À 1 EURO DU JARDIN DE VERRE

Depuis 2016, un collectif se réunit pour travailler sur le thème de l'accès à la culture pour tous en lien avec le Jardin de Verre. Ce collectif est constitué de plusieurs partenaires (ASEA, MDD, Éclaircie, Jardin de Verre, CCAS).
En 2024 Emilie Ripoche et Estelle Jeanson ont intégré le groupe afin de remplacer Valérie Martin qui après s'être investie pendant 8 années sur cette action a décidé de passer le relais.

ORO

En 2024, deux spectacles ont pu être proposés à notre public :

Le jeudi 14 novembre :

Oro, spectacle de hip-hop dansé et conté autour du thème du voyage et de l'émancipation : 7 personnes s'y sont inscrites, 6 personnes y ont assisté. Toutes ont apprécié le spectacle même si la compréhension a été compliquée pour une des participantes qui ne parlait pas le français. En outre une personne a eu un peu peur du noir et de l'expression du visage des danseurs. Pour trois d'entre elles c'était la première fois qu'elles se rendaient au Jardin de Verre.

PHAYSTEN

Le vendredi 6 décembre :

Madame Oscar, Phaysten et Walter Medor, concert de Rock, 5 personnes ont pu bénéficier de places à 1 euro, 4 y ont assisté. Une très bonne ambiance pour ce concert de groupes locaux. Pour deux personnes, c'était une découverte des lieux et nous avons pu les accompagner avant le début du concert pour faire un tour de la salle de spectacle. Les 4 personnes présentes ont beaucoup aimé le concert, certains ont même dansé, chanté.

THÉÂTRE SAINT LOUIS

FAIR PLAY

"En 2024, le théâtre St Louis a proposé au CCAS de délivrer 10 places pour un spectacle de mimes en lien avec la thématique des jeux olympiques « Fair Play » qui a été présenté le mercredi 13 novembre. Sept places ont pu être distribuées, mais le jour du spectacle, seules 4 personnes s'y sont présentées. Le spectacle leur a beaucoup plu, ils ont trouvé que c'était drôle, et ont passé un bon moment."

ÉMILIE RIPOCHE
ASSISTANTE SOCIALE -CESF

c) Les ateliers “Les découvertes du Lundi "

Pour la **3ème saison** consécutive, les ateliers "Les Découvertes du Lundi" se sont déroulés du 13 novembre 2023 au 25 mars 2024.

Pour rappel, il s'agit de proposer un temps de rencontre convivial et agréable aux personnes accompagnées par les professionnels du service Solidarité Insertion et repérées comme isolées. Les bénéficiaires peuvent y passer un bon moment et rencontrer d'autres personnes tout en pratiquant des activités et découvrir des associations.

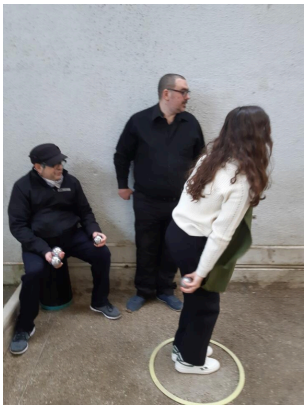

Cette action collective mise en place en 2021, a pour but de rompre l'isolement, de soutenir l'accompagnement individuel et d'être une passerelle vers les structures existantes.

Le programme a été élaboré par les **7 participants** de cette **saison 3**.

En lien avec la convention passée entre le CCAS et la Régie de quartier plusieurs ateliers se sont déroulés à l'appart Eco-Actif.
A travers ce lieu, qui ressemble à un appartement classique, les usagers se sont sentis " un peu comme chez eux". Ils se sont très vite appropriés cet endroit, le matériel mis à disposition… Cela a donc permis au groupe de s'investir. L’esprit chaleureux du lieu a contribué à créer les liens de confiance au sein du groupe et ainsi une bonne ambiance.

“Si certains ont émis le souhait de s'inscrire à des activités sur Cholet (5/7), d'autres ont confié avoir envie mais ne pas s'en sentir les capacités dans l'immédiat. On ressent qu'ils ont besoin d'être rassurés et encouragés à " aller vers ".

ESTELLE JEANSON ET ÉMILIE RIPOCHE
ASSISTANTE SOCIALE -CESF

Un questionnaire a été distribué lors du dernier atelier.
Les réponses témoignent d'une bonne ambiance au sein du groupe. Certains auraient aimé avoir plus d'activités et que l'action dure plus longtemps, En revanche le rythme (1 lundi/2) semble convenir pour la plupart des membres du groupe.
Les activités auxquelles ils ont préféré participer sont la visite de la ferme pédagogique, l'atelier cuisine et la découverte du hangar des carnavaliers.

Après cette 3ème saison des découvertes du lundi, nous parvenons donc à identifier plusieurs besoins et plusieurs étapes :

- Un temps de mise en confiance et d'interconnaissance dans le groupe avec des ateliers sur place
- Un deuxième temps de découvertes d'activités à l'extérieur
- Un troisième temps d'accompagnement vers les centres sociaux

Ainsi, il est sans doute nécessaire d'envisager d'augmenter la durée de cet atelier, d'autant que cela fait plusieurs saisons, que le groupe demande à poursuivre l'action.

Par ce biais, on réaffirme l'objectif de l'action : “aller vers” tout en les accompagnant et les soutenant dans leurs démarches de s'inscrire s'ils le souhaitent à des activités sur Cholet.

9 PERSPECTIVES 2025 DU SERVICE SOLIDARITÉ INSERTION

Dans la continuité des travaux menés par les agents du service au cours de cette année, des projets devraient se concrétiser en 2025.
Toutes ces belles réalisations ne seraient pas possible sans l'engagement et l'investissement quotidien des agents du Service, chacun dans les missions qui lui sont propres mais qui contribuent à la qualité du Service rendu à l'usager.

Merci à vous toutes !

JEAN-MICHEL DOUILLARD
CHEF DE SERVICE

CHANGEMENT DES CRITÈRES D'ATTRIBUTION DE L'AIDE AUX ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

A l'instar des aides à la cantine, une réflexion est menée pour une évolution des critères d'attribution des aides facilitant l'accès à l'accueil des enfants choletais. Elle vise à une harmonisation des barèmes des aides dédiées à l'enfance et portera également un intérêt aux situations de précarité des familles monoparentales, telles que repérées dans l'ABS mené par le CCAS en 2022.

EVOLUTION DES TARIFS DU SERVICE MUNICIPAL DES BAINS DOUCHES

La gestion complète de ce Service municipal a été reprise par le Service Solidarité Insertion en juin 2024. Peu fréquenté, une évolution tarifaire et la proposition d'un accès gratuit devrait permettre pour les plus démunis, orientés par leur référent de répondre aux besoins du plus grand nombre.

REAMÉNAGEMENT DES PANIERS DU PLANTY

L'année 2024 a été marquée par le remplacement des deux vitrines réfrigérées permettant le stockage et la présentation des denrées périssables lors des distributions alimentaires. Au delà du coût que représente ses investissements, une réflexion a été lancée autour du réaménagement du lieu d'accueil vieillissant et ne répondant plus aux normes actuelles.

POURSUITE DU PROJET D'ACCUEIL UNIQUE CENTRALISÉ SERVICE ET PÔLE SOCIAL

En avril 2024, l'accueil unique centralisé du Service et du pôle social a été lancé grâce à la participation active des agents du Service. Afin de consolider cette expérimentation, une réflexion sur un réaménagement complet de l'accueil du public sera engagé pour le rendre plus agréable et pour sécuriser le quotidien de travail des agents chargés de l'accueil.

POLYVALENCE DE L'EQUIPE ADMINISTRATIVE

En 2024, la mise en expérimentation de l'accueil unique associé à un contexte d'absences multiples au sein de l'équipe administrative à mis en exergue les fragilités de l'organisation pouvant mettre en péril la qualité du service rendu à l'usager et le bien-être au travail des agents. La nécessité de pouvoir répondre aux missions obligatoires et facultatives, nous amène à un accompagnement des agents vers plus de polyvalence dans leurs tâches et missions quotidiennes.

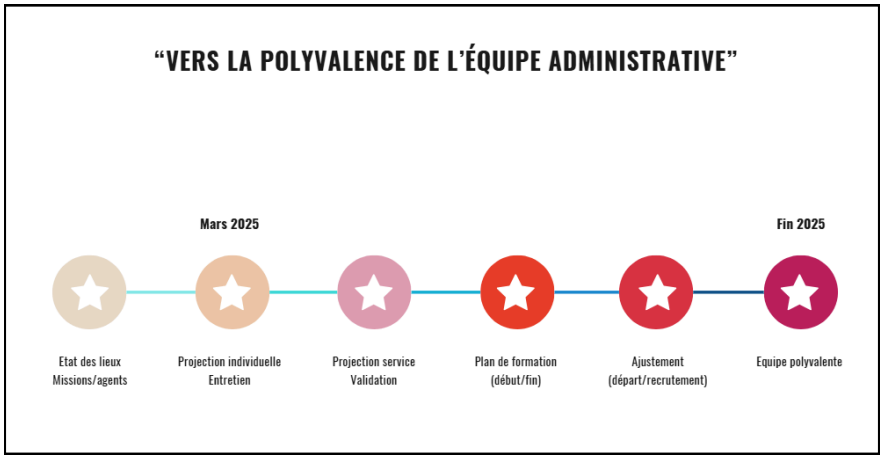

ANNEXES

SOMMAIRE DES ANNEXES

1 ORGANIGRAMME DU SERVICE page 121

2 CARTOGRAPHIE SITES D'ACCUEIL DU SERVICE SOLIDARITE INSERTION page 123

3 GRILLE TARIFAIRE SERVICE MUNICIPAL DES BAINS DOUCHES page 125

4 LES CHIFFRES CLES page 127

5 REVUE DE PRESSE page 129

1 - ORGANIGRAMME

Mise à jour le 31/03/2025

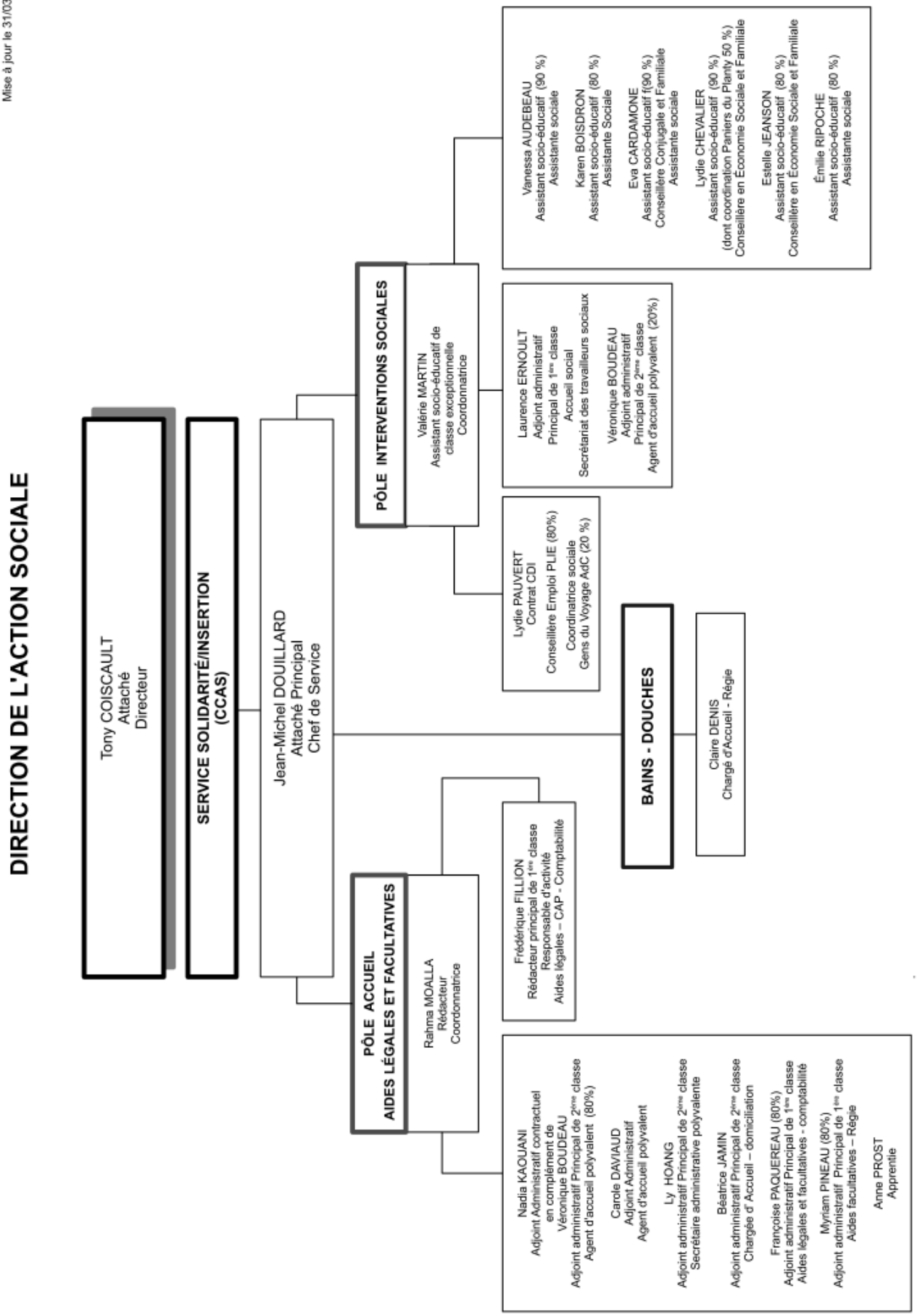

2 - CARTOGRAPHIE SITES D'ACCUEIL SERVICE SOLIDARITE INSERTION

CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CHOLET

CHOLET

3 - GRILLE TARIFAIRE SERVICE MUNICIPAL DES BAINS DOUCHES

TARIFS DES BAINS DOUCHES

LA DOUCHE	PRIX	2,10€
LE BAIN	PRIX	2,25€
RETRAITÉS ET SCOLAIRES BAIN OU DOUCHE	PRIX	1,43€
SAVONNETTE DOSE SHAMPOOING	PRIX	0,20 € 0,25 €

CHIFFRES CLÉS

CCAS – Service Solidarité Insertion

Année 2024

CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CHOLET

1 - ACCUEIL DU PUBLIC

11 536 ↘ personnes accueillies au Service Solidarité Insertion

- **8 344 ↘** à l'accueil général SSI
- **3 192 ↘** pour le Pôle d'interventions sociales

12 844* ↗ communications téléphoniques reçues

**Nouvelle organisation du standard*

- **9 259 ↗** à l'accueil général SSI
- **3 585 ↘** au Pôle d'interventions sociales

36 905 ↗ communications numériques *(courriels reçus)*

5 728 ↗ personnes accueillies au Pôle Social *(1er accueil)*

2 - ÉLECTIONS DE DOMICILE

446 ↗ demandes

446 ↗ élections de domicile en cours *au 31/12/2024*

606 ↗ personnes domiciliées *au 31/12/2024*

15 419 ↗ courriers reçus

3 043 ↘ passages physiques

3 472 ↗ appels téléphoniques

3 - AIDES LÉGALES

LIBELLÉ DES AIDES LÉGALES	
Aide aux repas personnes en situation de handicap	0 =
Aide aux repas personnes âgées	1 =
Aide ménagère complémentaire de soins	0 =
Aide ménagère personnes en situation de handicap	32 ↗
Aide ménagère éligible à la prestation compensation du handicap	4 ↘
Aide ménagère personnes âgées	14 ↗
Hébergement foyers personnes en situation de handicap	41 ↘
Hébergement maison de retraite	86 ↗
Hébergement Placement Familial	3 ↗
Obligation alimentaire	131 ↗
Allocation solidarité aux personnes âgées	8 ↘
TOTAL	320 ↗

4 - AIDES FACULTATIVES

ALIMENTAIRE

21 ↗
dossiers
de bons d'Urgence
d'Aide Alimentaire

197 ↗
dossiers de chèques
Accompagnement
Personnalisé

PAIEMENT DES FLUIDES

28 ↗
aides au paiement
des factures
d'énergie

19 ↘
Aide au paiement
des factures d'eau
(Veolia environnement)

AIDES À L'ENFANCE

192 ↗
familles aidées
(aide au paiement des cantines scolaires : maternelles et primaires)

344 ↗
enfants concernés
(24 730 repas pris en charge pour 84 012 €)

129 ↗
familles aidées
(Aides aux accueils de loisirs)

222 ↗
enfants concernés
(12 000 €)

Dons puériculture

MOBILITÉ

294 ↗
Attestations Bus

HYGIÈNE

14 ↘
passages au Service
Municipal des Bains Douches
(Absence de l'agent)

5 - LES PANIERS DU PLANTY
(aide alimentaire communale)

678 ↘
ménages bénéficiaires de
colis des paniers
du Planty

1 468 ↘
personnes bénéficiaires
de colis des paniers
du Planty

9 029 ↗
colis distribués

99,02 ↘
Tonnes de produits
alimentaires
distribués

6 - INTERVENTIONS SOCIALES

757 ↗
personnes suivies
(file active)

1 799 ↗
entretiens
téléphoniques réalisés

10 720 ↘
mails envoyés

2 342 ↗
entretiens
physiques réalisés

21 870 ↗
mails reçus

Remise des clefs du logement passerelle

Laurence Texereau (au centre) remet les clés de l'hébergement "passerelle" à Vincent Biry, Directeur de l'association Bon Pasteur 49.

Le CCAS de Cholet, dans le cadre de ses compétences en matière sociale, renouvelle son partenariat avec l'association Bon Pasteur 49 - CHRS Pelletier, avec la mise à disposition d'un logement. Une volonté politique du CCAS en réponse aux difficultés d'hébergement d'urgence rencontrées par certains habitants sur le territoire.
Situé près de la Gare, le logement - une maison de type T6 - a été rénové par la Ville. Montant des travaux : 72 500 €.

"C'était important pour nous d'entendre les associations, d'entendre les difficultés qu'elles rencontrent dans l'accompagnement du public", insiste **Laurence Texereau**, Adjointe au Maire, en charge de la Solidarité et de la Famille. La maison remplace l'appartement de la rue de la Casse, détruit il y a deux ans par un incendie. Plus grande, avec une superficie de 138 m², la maison double sa capacité d'accueil puisqu'elle dispose de dix places (soit 2 à 3 familles).
L'idée est d'accompagner des familles connaissant de graves difficultés. Elles pourront y apprendre ou réapprendre à devenir locataires. Après avoir signé un contrat avec le foyer, elles participent aux frais d'hébergement et d'entretien en fonction de leurs capacités financières.

Un logement de transition

Accompagnées par le Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) Bon Pasteur – Foyer Pelletier, chaque famille peut y habiter pour une durée allant de quelques semaines à quelques mois. La vocation de ce logement est de servir de passerelle. C'est une transition, la dernière étape du dispositif d'accompagnement adapté, avant que les familles investissent leur propre logement en toute autonomie. Elles y intègrent les règles pour entretenir, s'approprier et bien habiter son domicile, épaulées par les intervenants de l'association.

Un partenariat solidaire avec Dorel

Laurence Texereau, Adjointe au Maire déléguée à la Solidarité et à la Famille et Vice-Présidente du CCAS de Cholet, Clémence Hourlier, chargée de marketing chez Dorel Juvenile et Jean-Michel Douillard, Chef du service Solidarité-Insertion.

Le Centre Communal d'Action Sociale de Cholet a reçu un don important de matériels de puériculture de la part de Dorel Juvenile. *"Nous officialisons aujourd'hui un partenariat qui existe depuis 2021 avec la société Dorel"*, introduit **Laurence Texereau**, Adjointe au Maire déléguée à la Solidarité et à la Famille. À cette époque déjà, le CCAS avait pu bénéficier d'un don de matériels de puériculture, au profit des familles en difficulté. *"Nous avons beaucoup de demandes, que nous étudions au cas par cas"*, note **Clémence Hourlier**, chargée de marketing chez Dorel Juvenile.

Biberons, sucettes, doudous, sets de toilette, sacs à langer, poussettes, nacelles... au total, ce sont 5 palettes qui ont été livrées. Une véritable bouffée d'air compte tenu des besoins en constante augmentation. *"Les CCAS sont habilités à recevoir des dons, qui sont toujours les bienvenus à l'heure des restrictions budgétaires"*, précise l'élue.

Kits de naissance

Les petits articles (tétines, biberons...) sont remis gratuitement aux familles lors des distributions alimentaires aux Paniers du Planty. Les équipements plus volumineux et coûteux, font l'objet d'une décision d'attribution par la Commission de secours du CCAS, sur présentation d'un rapport d'un travailleur social partenaire. *"La dernière Analyse des Besoins Sociaux révèle un nombre croissant de monoparentalité précoce sur Cholet, de très jeunes femmes parfois en déni de grossesse, qu'il faut accompagner dès la sortie de la maternité. Il nous semble important de construire cette solidarité locale, au profit des familles choletaises"*, conclut Laurence Texereau.

CHOLET

Du matériel de puériculture pour les plus modestes

Seize poussettes, huit cosys, quatorze nacelles, une cinquantaine de sacs à langer, des cartons pleins de sucettes et biberons, des jouets, des trousses de toilette... Ce sont cinq palettes entières de matériel de puériculture que le centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville de Cholet a réceptionné dernièrement, en provenance de l'entreprise Dorel !
La société spécialisée, attachée à la solidarité locale, s'est engagée une nouvelle fois auprès de la Collectivité pour accompagner les ménages choletais en difficulté. *« L'entreprise était venue spontanément vers nous en 2021 pour un premier don, qui nous a permis, depuis, d'aider une vingtaine de familles avec du gros matériel et beaucoup plus avec de petits articles,* rappelle Laurence Texereau, adjointe au maire en charge de l'Action sociale. *Nous allons opérer le même fonctionnement avec cette seconde dotation. »* À savoir que les sucettes ou biberons seront redistribués gratuitement aux bénéficiaires des Paniers du Planty ou sur simple demande d'un travailleur social, tandis que les pièces volumineuses, plus coûteuses, feront l'objet d'une décision d'attribution par la commission de secours du CCAS, dans le cadre des aides facultatives. *« Nous recevions beaucoup de sollicitations des partenaires sociaux et des familles, sans pouvoir répondre aux besoins de plus en plus importants faute de marchandise. C'est donc la Collectivité qui a fait la démarche auprès de Dorel, afin de poursuivre notre accompagnement des familles les plus modestes, notamment les très jeunes mamans, seules, très nombreuses dans notre territoire »* poursuit l'élue. Jean-Michel Douillard, chef du service Solidarité/insertion d'ajouter : *« Ainsi, nous pouvons également composer des kits d'urgence pour des sorties de maternité. Le centre hospitalier peut aussi nous solliciter pour des femmes qui ont fait un déni de grossesse et n'ont absolument rien préparé pour l'arrivée d'un bébé. »* Un coup de pouce apprécié.

Clémence Hourlier, chargée de marketing à Dorel, a officialisé la remise, entourée de Laurence Texereau et Jean-Michel Douillard, tous heureux de cette solidarité entre acteurs économiques et sociaux du territoire.